

COMpte Rendu du Conseil  
de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe  
Séance du 15 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, à dix-huit heures, suite à la convocation adressée le deux avril par le président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, dans le cadre d'une réunion non présentielle, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Bonsoir, nous allons commencer pour cette deuxième partie. Nous avons décidé de couper ce conseil communautaire en deux, à raison d'ailleurs. Sinon, ça aurait été impossible et beaucoup trop long. Avant de commencer, je tenais à remercier à la fois les services qui ont contribué à élaborer ces budgets, ce qui est toujours un long et fastidieux travail, et remercier aussi les vice-présidents et maires délégués. Pour certains, c'est la première fois qu'ils se plongent dans un budget comme ça, et surtout dans sa présentation, ce qui est un exercice un peu particulier. Certains sont hyper rôdés, on a des professionnels parmi nous de ce genre d'exercice aussi. Je vous remercie tous en tout cas de vous être attelés à ce sujet. Je vais procéder à l'appel.

Monsieur Daniel CHEVALIER donne lecture et procède à l'appel nominal des membres de la Communauté de communes du Pays sabolien, désignés par les Communes d'ASNIÈRES-SUR-VÈGRE, AUVERS-LE-HAMON, AVOISE, LE BAILLEUL, BOUJESSAY, COURTILLERS, DUREIL, JUIGNÉ-SUR-SARTHE, LOUAILLES, NOTRE-DAME-DU-PÉ, PARCÉ-SUR-SARTHE, PINCÉ, PRÉCIGNÉ, SABLÉ-SUR-SARTHE, SOLESMES, SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE, VION.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Mme Martine CRNKOVIC, MM. Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Éric DAVID, Claude DAVY (*arrivé en cours de séance après la délibération n° 3*), Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mmes Brigitte TÊTU-ÉDIN, Nicole FOUCAULT, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER (*arrivée en cours de séance après la délibération n° 3*).

Mmes Liliane FOGLIARES, Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, M. Vincent HUET, Mme Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Marie-Claude TALINEAU, Muriel PETITGAS, M. Benoît LEGAY, Mme Esther LÉBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, M. Denis ROCHER, Mme Blandine LETARD, M. Nicolas RENO, Mme Manuela GOURICHON, M. Jean-Pierre FERRAND, Mme Barbara ANIS, M. Marc JOULAUD, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Laurent FOURNIER, Mme Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER (*arrivé en cours de séance après la délibération n° 3*).

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

M. Jean-Louis LEMAÎTRE, Mme Dominique HUET, MM. Christophe FREUSLON, Serge DELOMMEAU

**MEMBRE SUPPLÉANT PRÉSENT AVEC DROIT DE VOTE :**

M. Roland PINEAU (*délibérations 1 à 3*)

**MEMBRE SUPPLÉANT PRÉSENT SANS DROIT DE VOTE :**

Mme Nelly POUSSIN

**MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :**

M. Michel LHÉRAULT, Mmes Odile MAUBOUSSIN, Corinne KALKER, MM. Gino ROSSI, Christophe GASNIER.

**L'ordre du jour examiné est le suivant :**

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Modification du nom de la communauté de communes
- 3) Création d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiements (CP)
- 4) Vote du Budget Primitif 2021 – Budget Principal
- 5) Vote des taux d'imposition 2021
- 6) Contingent incendie 2021 pour la Sarthe et la Mayenne
- 7) Subvention 2021 à l'association Amicale Vildis
- 8) Participation 2021 au Syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe
- 9) Subventions d'équipement à recevoir et à verser – Budget Primitif 2021
- 10) Budget Primitif 2021 – Budget annexe "Production de repas"
- 11) Amortissements des immobilisations – Budget annexe "Production de repas"

- 12) Contribution 2021 du Budget principal au Budget annexe du service commun "Production de repas"
- 13) Avenant 2021 à la convention entre la communauté de communes du Pays sabolien et le SMAPAD pour contribution aux frais d'administration et de personnel
- 14) Budget primitif 2021 – Budget annexe Gestion des déchets ménagers
- 15) Intégration des crédits budgétaires du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) dans le budget annexe Assainissement des eaux usées
- 16) Budget primitif 2021 – Budget annexe Assainissement des eaux usées
- 17) Contributions 2021 aux établissements publics dans le cadre de la GEMAPI
- 18) Adhésion 2021 à la Fondation du Patrimoine
- 19) Tarifs des évènements du Manoir de la Cour – Saison 2021
- 20) Subvention à l'association Maine Sciences (Fonctionnement et organisation d'un village des sciences les 2 et 3 octobre 2021)
- 21) Renouvellement de la convention de résidence avec l'ensemble Vocal Seguido
- 22) Subvention 2021 au CIAS
- 23) Subventions 2021 à la mission locale Sarthe et Loir
- 24) Subvention 2021 à l'association Croix Rouge française – Délégation de Sablé – Chantiers d'insertion
- 25) Subvention 2021 à l'association "Panier du Pays Sabolien"
- 26) Subvention 2021 à l'association Montjoie
- 27) Subvention 2021 à l'association Solidarité Paysans Sarthe
- 28) Subvention 2021 à l'association Visite des malades dans les établissements hospitaliers (VEMH)
- 29) Subvention 2021 à l'association GEM Le bon accueil
- 30) Subventions spécifiques à l'association Club Subaquatique Sabolien
- 31) Attribution d'une subvention à l'association Joël Le Theule
- 32) Budget Primitif 2021 – Budget annexe des zones d'activités économiques
- 33) Contribution 2021 du Budget Principal au Budget annexe des Zones d'Activités économiques

### 1 – Désignation du secrétaire de séance

*En application de l'article L 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil communautaire de nommer secrétaire de séance pour la séance du 15 avril 2021, le/la benjamin(e) de l'Assemblée :*

*La benjamine est Madame Barbara ANIS.*

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « En désignation du secrétaire de séance, c'est le premier point, je vous propose de nommer la benjamine, Barbara ANIS. Madame Barbara ANIS, êtes-vous d'accord ? »

☞ Madame Barbara ANIS : « Je suis toujours d'accord. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Je vous remercie. »

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Le deuxième point, c'est l'approbation de la modification du nom de la Communauté de communes.

### 2 – Modification du nom de la communauté de communes

*Monsieur le président rappelle au Conseil communautaire que lors de la séance du 19 février dernier, il a été décidé le changement du nom de la communauté de communes.*

*La nouvelle dénomination choisie est : communauté de communes du Pays sabolien.*

*Toutefois, il avait été précisé dans la partie de décision que le changement de nom intervenait dès le 19 février. Or, les dispositions du Code général des collectivités territoriales prévoient que le changement de nom n'est officialisé qu'après que le préfet a pris un arrêté en ce sens.*

*À la demande du contrôle de légalité, il est demandé au Conseil de délibérer à nouveau pour valider ce changement de nom.*

*Vu le CGCT et notamment son article L 5211-20,*

*Il est proposé au Conseil communautaire :*

- de rapporter la délibération du 19 février 2021, en ce qui concerne le changement du nom de la communauté de communes,*
- d'approuver le changement de nom de la communauté de communes.*
- de demander aux communes membres de bien vouloir délibérer sur cette modification statutaire,*
- d'approuver le changement de nom de la communauté de communes.*

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Il s'agit de reprendre la délibération du 19 février 2021, à la suite d'une observation du contrôle de légalité. Il n'était pas utile d'indiquer une date de prise d'effet du changement du nom, celui-ci intervenant officiellement après que le préfet ait pris un arrêté. C'est dans ce sens que je vous redemanderai de reprendre cette délibération. Sur ce point, un modèle de délibération sera aussi présenté aux communes pour entériner le changement de nom. Je soumetts cette délibération aux voix.

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des votes "contre" ?

Je vous remercie. »

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Le point numéro 3, c'est la création d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiements (CP).

### **3 – Création d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiements (CP)**

*Monsieur le président rappelle que lors du Conseil communautaire du 02 avril 2019, le Conseil communautaire a créé deux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) au titre du pôle culturel et du bâtiment dédié à l'attractivité économique du territoire, dénommé depuis « La Virgule ».*

*La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour les crédits de la section d'investissement ainsi que celle des autorisations d'engagements (AE) pour les crédits de la section de fonctionnement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.*

*Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements et de charges de fonctionnement (hors charges de personnel) sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagements.*

*Elle favorise la gestion pluriannuelle et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme :*

- *La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple). La délibération fixe également l'affectation de l'autorisation de programme, en fonction de la ou des opérations qu'elle regroupe.*

- *Les crédits de paiements non utilisés une année sont rééchelonnés sur les années suivantes, en fonction de l'exécution de l'opération, par délibération du Conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.*
- *Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent également faire l'objet d'une délibération.*

*Par la présente délibération, le Conseil communautaire décide d'ouvrir les autorisations de programme (AP) suivantes au titre du Budget principal :*

*La création d'une nouvelle AP/CP au titre des investissements à réaliser pour les services communautaires, pour la période allant de 2021 à 2026 inclus. Cette AP comprendra les opérations suivantes :*

- *Une enveloppe pluriannuelle pour les investissements en matière de logiciels et de matériels informatiques : une affectation vous est proposée pour cette opération à hauteur de 1 726 000 € ;*
- *Une enveloppe pluriannuelle pour les travaux devant être réalisés sur les bâtiments communautaires : une affectation vous est proposée à hauteur de 1 210 000 € ;*
- *Une première enveloppe pour la réhabilitation du Rosay : une affectation vous est proposée à hauteur de 250 000 € ;*
- *Une enveloppe pluriannuelle pour l'acquisition de matériels et mobiliers pour les services communautaires : une affectation vous est proposée à hauteur de 750 000 € ;*
- *Une enveloppe pluriannuelle pour l'acquisition et le renouvellement de matériels de voirie : une affectation vous est proposée à hauteur de 300 000 € ;*
- *Une enveloppe pluriannuelle pour l'acquisition et le renouvellement des véhicules, matériels et engins roulants : une affectation vous est proposée à hauteur de 920 000 €.*

*L'ensemble de ces opérations forment une AP globale dont le montant vous est proposé à hauteur de 5 156 000 €.*

*La création d'une nouvelle AP/CP au titre des aides qui seront apportées sur la période de 2021 à 2026, au titre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain, mise en œuvre dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville » et s'appliquant au centre-ville de Sablé-sur-Sarthe. Cette AP constituera une opération. Une affectation vous est proposée à hauteur de 700 000 €.*

*La création de ces AP/CP permet à l'ensemble des conseillers communautaires de connaître et de voter les enveloppes pluriannuelles d'investissement de la Communauté de communes.*

*\* \* \* \* \**

*VU les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;*

*VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiements ;*

*VU l'instruction codificatrice M14 ;*

*VU l'avis favorable de la commission Administration Générale, des Fonctions supports et des Moyens transversaux.*

*Il est proposé au Conseil communautaire :*

- *de voter les autorisations de programme, crédits de paiements (AP/CP) et autorisations d'engagements (AE/CP) telles qu'indiquées dans le tableau en annexe ;*
- *d'affecter les autorisations de programme créées au titre des présentes, telles que ces affectations ressortent du tableau joint en annexe ;*
- *de dire que les crédits de paiements prévus au titre de 2021 seront inscrits au budget primitif 2021.*

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « C'est une procédure comptable. C'est un outil utilisé depuis longtemps d'ailleurs par des entités plus importantes que la nôtre, telles que les régions, les départements. L'autorisation de programme pour AP concerne le budget d'investissement. On a aussi des autorisations d'engagement pour le budget de fonctionnement, et les crédits de paiement. Ces procédures d'AP/CP se développent de plus en plus dans les collectivités territoriales, même dans les collectivités plus petites que celles, historiques, qu'étaient les régions et les départements.

Alors, pourquoi ? Tout simplement parce que c'est un outil comptable qui nous permet d'ajuster l'équilibre budgétaire de manière financière, on dit physico-financière. En fait, on peut gérer la réalité de ce qu'il se passe sur une année, dans un projet qui lui, est défini pluri-annuellement. Avant de se lancer dans des AP/CP, il faut disposer au moins de deux outils. Il s'agit du PPI, le plan pluriannuel d'investissement que nous avons, et d'avoir fait des perspectives financières, ce que nous avons fait. Cet outil permet de payer, de budgéter, sur un exercice d'une année, seulement la réalité, et de ne pas être coincés avec des restes à réaliser que l'on reporte d'année en année. C'est une manière souple de surveiller, de construire nos budgets. C'est aussi une manière contraignante puisqu'il faut une observation précise de ce qu'il se passe. Il faut un grand suivi.

C'est ce que l'on vous propose de prendre comme délibération avec deux AP/CP qui sont proposées.

L'une concerne des investissements nécessaires au fonctionnement des services communautaires. C'est une masse très importante. Les investissements matériels, mobiliers, logiciels, engins, véhicules roulants, travaux de gros entretien et réparation des budgets communautaires. On a un budget sur le mandat que l'on va pouvoir tirer au réel, année après année.

L'autre AP portera sur des subventions qui sont accordées dans le cadre de l'OPAH-RU qui est maintenant lancée, action cœur de ville lancée et programmée sur plusieurs années là aussi, et naturellement tout ne va pas être consommé la première année.

Voilà le sens des AP/CP que l'on vous propose de passer en délibération. Vous avez l'explication peut-être un peu plus détaillée dans la délibération que vous avez reçue.

Y a-t-il à ce propos des questions ou des observations ?

Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je vais vous demander de passer au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des votes "contre" ?

Je vous remercie de votre confiance concernant ce dispositif financier. »

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « La numéro 4, c'est le vote du budget primitif 2021.

#### **4 – Vote du Budget Primitif 2021 – Budget Principal**

#### **PRÉSENTATION DU DIAPORAMA DU BUDGET 2021**

Monsieur Daniel CHEVALIER présente les diapositives n° 1 à 11

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « C'est le cœur de notre conseil communautaire. Je dirai quelques mots avant de l'introduire. Nous allons d'abord procéder d'une manière technique avec une présentation PowerPoint qui va être faite à plusieurs voix, moi-même pour commencer, puis les présidents, vice-présidents et présidents délégués. Après cette présentation, nous passerons aux délibérations et aux différents votes liés. Je pense que ces délibérations pourront être, non pas balayées, mais elles auront été évoquées forcément dans la présentation dynamique que nous allons prendre.

Concernant le vote du budget, d'une manière générale, ce qui va être présenté correspond à ce qui a été vu à la fois dans les séminaires et surtout dans le débat d'orientations budgétaires de février. La tendance constatée cette année, vous la constatez dans toutes vos communes, et vous verrez que le sens de nos délibérations rejoint celui qui a été pris dans les communes qui ont déjà voté un budget primitif. Il y a une progression faible de nos recettes et malheureusement une augmentation des dépenses, même si elles sont contraintes, et on arrive à les contraindre, ce qui est un exercice difficile mais un exercice réussi malgré tout.

D'abord il y a diminution de nos recettes ou faible progression de nos recettes, d'abord avec des pertes du fait de la pandémie, des diminutions des concours de l'État, et des augmentations de la contribution du territoire dues à la péréquation. Tout ça, on l'a vu déjà lors du débat d'orientations budgétaires. Il n'y a pas de surprise, mais des constats. À ces constats, nous allons être obligés, vous le verrez, de vous présenter des budgets qui sont en équilibre mais contraints malgré tout, et avec des solutions aussi que nous avons envisagées concernant les recettes. Alors, sur la vue d'ensemble du budget en dépenses réelles... »

☞ Monsieur Claude DAVY : « Oui. Bonsoir à tous, Claude DAVY. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Oui, bonsoir Claude. Sur le slide, le montant des dépenses réelles inscrites au budget 2021 s'élève, en fonctionnement, à 28 645 000 €, c'est-à-dire, par rapport au budget 2020 plus 1,81 %. Si l'on corrige, en enlevant les dépenses exceptionnelles et non reconductibles qui sont inscrites au BP 2021, soit 329 000 €, le budget n'évolue en réalité que de 0,64 %. C'est une évolution raisonnable. En investissement, les dépenses ressortent à 14 573 000 €, soit 6 126 000 € au titre de la réalisation du pôle culturel Saint-Denis. C'est une grosse part de ce budget investissement. Au total donc 41 110 000 € sont prévus au budget principal pour 2021.

Alors, nous avons une vue d'ensemble pour la section des dépenses d'équipement, elles ressortent à 12 465 000 €, dont 7 325 000 € au titre des investissements réalisés dans le cadre de la mise en place d'opérations comptables, 897 000 € pour la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux réalisés pour le compte de la Ville, pour les besoins du centre culturel Joël-le-Theule et de L'Entracte, et 2 829 000 € pour d'autres dépenses d'équipement, plus 1 414 000 € de restes à réaliser. Nous allons les détailler dans les diapos suivantes.

Alors, nous avons des autorisations de programme. C'est une procédure, comme on vient de le montrer, qui permet de planifier les investissements. Pour le pôle culturel et le cinéma, cette diapositive vous montre la manière dont sera financé le pôle culturel Saint-Denis. Il sera supporté par la Communauté de communes à hauteur de 1 871 000 €, soit 33 % du coût global de l'opération. Les abords et l'aide au cinéma sont compris dedans.

Pour le pôle culturel, le cinéma et la Virgule, vous avez les autorisations de programme qui ont été votées, on ne s'attarde pas dessus.

Les crédits de paiement correspondent à ces autorisations de programme pour la même hauteur. C'est le montant qui était inscrit en 2021, qui est inscrit au BP, pardon. Jean-François, peux-tu commenter cette diapo sur le pôle culturel ? »

Monsieur Jean-François ZALESNY présente la diapositive n° 12

☞ Monsieur Jean-François ZALESNY : « Avec plaisir, Daniel. On est venus là-dessus au dernier conseil communautaire. Vous pouvez voir quelques photos. Je vous avais dit que le pôle culturel avançait bien. Nous sommes dans les temps au niveau calendrier. Et derrière, vous voyez que ça monte. Tout le bâti est pratiquement monté. On voit dorénavant cette place qui donne accès à la médiathèque. Les photos parlent d'elles-mêmes. Ce chantier avance bien. Parallèlement, il y a une organisation à voir avec le personnel, c'est en cours. Les matériaux pour l'intérieur sont choisis. Il reste à travailler avec le personnel de la médiathèque. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Pour la diapo suivante, c'est peut-être Pascal LELIÈVRE, sur la Virgule ? »

Monsieur Pascal LELIÈVRE présente la diapositive n° 13

☞ Monsieur Pascal LELIÈVRE : « Oui. Daniel. Pour ce bâtiment, ce n'est pas du tout comme pour Jean-François, je n'ai rien à faire voir en photo. J'ai juste une photo que les architectes nous ont présentée. On a eu une réunion cette semaine pour ce bâtiment et validé le bardage qui sera en bois brûlé. Ça s'est fait avec la mission économique qui travaille déjà depuis longtemps sur ce projet-là. Ce que je peux dire, sur le coût d'investissement du bâtiment de la Virgule, c'est qu'on va avoir quasiment un million de subvention pour ce bâtiment. On a eu une rencontre avec les architectes. Je ne sais pas si tu veux ajouter quelque chose Daniel par rapport à ça. On a revu un petit peu en baisse le bâtiment qui fera 673 m<sup>2</sup>. On va rester vigilants par rapport à ce que vont nous proposer les architectes, en termes de financement. On les a alertés. On sait très bien qu'en ce moment, on est tous conscients que les matériaux vont beaucoup bouger. On veut être assurés de bien garder notre enveloppe dédiée à ce montage. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Vous avez les crédits de paiement qui correspondent à cette opération. Un million de crédits de paiement, et le montant de cette opération est de 2 630 000 €.

Les autorisations de programme 2021 que nous venons de prendre, de créer, c'est Martine qui va pouvoir nous commenter ces deux autorisations de programme. Martine, s'il te plaît ? »

Madame Martine CRNKOVIC présente les diapositives n° 15 et 16

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « Tout à fait. Le tableau que vous avez sous les yeux n'est pas très sympa à regarder, pas de belle photo ici, mais on voit qu'elles portent principalement, ces deux AP, sur les investissements nécessaires au fonctionnement des services communautaires comme les logiciels, le matériel informatique, les travaux sur les bâtiments communautaires, les réhabilitations du Rosay, du matériel et tout ce qui est à mobiliser pour les services pour la voirie principalement, les véhicules et les engins. C'est donc une nouveauté. On ne faisait pas, avant, d'AP/CP pour ce type de matériel. C'est nouveau. Les subventions qui seront versées dans le cadre de l'OPAH-RU au titre de la rénovation énergétique des bâtiments et des logements vacants ont été mises en AP/CP aussi. Voilà ce que veut dire la diapo qu'on a sous les yeux. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Martine. La suivante, c'est la suite. »

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « On voit une vue des crédits de paiement qui sont prévus pour les deux autorisations de programme. Le montant 2021 est inscrit au budget primitif, tel qu'on l'avait vu également dans la commission des finances. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Les dépenses d'équipement pour la compétence économie, sur la zone des Séguinières, c'est Pascal. »

Monsieur Pascal LELIÈVRE présente les diapositives n° 18 à 19

☞ Monsieur Pascal LELIÈVRE : « C'est pour finir la deuxième tranche des Séguinières. On a besoin d'un budget, de mettre cette somme de 780 000 €. Ce qu'on peut dire, c'est qu'on a actuellement beaucoup de demandes dans nos zones. Voilà. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien, ça va correspondre à l'interrogation qu'on avait d'investir sur des zones qui pouvaient rester, non pas en friche, mais non vendues. Si tu peux nous rassurer comme ça, c'est parfait. »

☞ Monsieur Pascal LELIÈVRE : « Oui, on a eu d'ailleurs une réunion cet après-midi, avec Michel GENDRY, qui m'a accompagné. Nous étions tous les deux à cette réunion pour la signalétique de nos zones qui ont une signalétique vieillissante et mal adaptée. On a justement trouvé un cabinet qui nous aide pour promouvoir et développer l'attractivité de ces zones. On vous propose de mettre en place toute cette signalétique et de valider une charte pour mettre cela en place. Je ne sais pas si Michel, tu veux rajouter quelque chose. On est en binôme sur cette signalétique des zones. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Michel, si tu as quelques mots à rajouter ? »

☞ Monsieur Michel GENDRY : « Pascal, tu as dit l'essentiel. Il faut peut-être préciser que cette réflexion sur la signalétique des zones d'activités porte en fait sur quatre zones, les sites de Sablé-Solesmes, de Malpaire, de Ouest-Parc et la zone artisanale de la Commune de Parcé. Là, on est vraiment sur un accompagnement, une présentation des diagnostics. Derrière, il faudra, il y aura toute une procédure pour bien suivre toutes les différentes étapes, de la consultation jusqu'à l'exécution de cette rénovation de notre signalétique. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci, donc 100 000 € sur ce sujet sont portés au budget primitif. Nous avons fait un focus sur quelques investissements. Jean-François ? »

Monsieur Jean-François ZALESNY présente les diapositives n° 21 à 22

☞ Monsieur Jean-François ZALESNY : « J'ai déjà évoqué l'investissement pour Le Sablésien avec le fonds de concours 2021 de 52 500 €. Le Sablésien, c'est 205 000 €, avec 50 000 € du Département, 50 000 € de la Région, 52 500 € de la Communauté de communes en fonds de concours et 52 500 € de la Ville de Sablé. C'est la ville de Sablé qui achète ce bateau. Vous aviez identifié cet intérêt communautaire pour ce bateau. Déjà, en bureau des maires, et puis en commission tourisme, vous m'aviez dit que c'était intéressant de vouloir toujours naviguer sur la Sarthe et notamment sur notre territoire. Il y a eu un écho favorable et je remercie Daniel CHEVALIER et Nicolas LEUDIÈRE pour avoir validé et finalisé ce projet en commun et aussi Manuela GOURICHON, pour l'investissement, puisque c'est elle qui a eu à traiter derrière, une fois que ce projet avait été identifié. Merci à vous tous. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien. C'est un très beau projet sur notre territoire. Et la Boucle à vélo ? »

☞ Monsieur Jean-François ZALESNY : « La Boucle à vélo, on en parle. Là aussi, vous étiez ravis d'avoir fait ce projet avec l'Office de tourisme de la Vallée de la Sarthe. On a identifié une boucle entre Sablé, Solesmes, Juigné, Avoise et Parcé, avec un bac à chaînes. Le projet est toujours en cours. C'est vrai qu'il y a eu un peu de retard avec l'aménagement et la Covid, néanmoins, cela va repartir, avec un budget repris en 2021 de 100 000 €. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. »

☞ Monsieur Benoît LEGAY : « J'aurais une question, s'il vous plaît. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Oui. Bien sûr. »

☞ Monsieur Benoît LEGAY : « Concernant la Bouche à vélo. On parle de 100 000 €. Là, je suis en train de m'apercevoir que c'est un projet bien avancé. Je pensais que c'était plus une étude. Bizarrement, je fais partie de la commission aménagement du territoire et, entre autres, mobilité. Nous ne sommes pas informés de ce projet. Pour moi, le vélo fait partie des mobilités, du tourisme certes, mais des mobilités aussi pour développer le tourisme. Je suis un peu étonné, surtout que je pense qu'il faut que ça rentre dans un projet de territoire. Sur Sablé, on a des projets. On n'est pas informés. Si on veut avoir des cohérences sur tous ces projets, ce serait bien, je pense, un minimum, d'être informés. Voilà.

Après, au niveau de la Vallée de la Sarthe, et Jean-François est très bien informé qu'il y a le projet Vélo-buissonnière, avec différents sites qui sont concernés par les accueils vélo. Par rapport à ça, nous, on a commencé à travailler sur l'acquisition d'abris vélo, afin de pouvoir donner des subventions aux différents accueils vélo. Je parle de l'Office du tourisme. Il y a le site Henri-Royer aussi. Alors j'espère que vous avez pris ça en compte dans votre budget.

Et il y a un autre projet en lien avec le Département, c'est la jonction Sablé-La Flèche. Je voudrais savoir si, dans vos 100 000 €, il y a un projet d'études par rapport à cette jonction déjà bien avancée sur la Commune de Vion. Nous, nous voulons adhérer. Sablé, nous voulons adhérer à ce projet. Il y a des choses bien avancées au Département, des documents qui tournent, et je voulais savoir s'il y avait une enveloppe qui était prévue dans ce sens-là. »

☞ Monsieur Jean-François ZALESNY : « J'ai juste une réponse. En fait, une étude est faite sur la Vallée de la Sarthe qui concerne les trois communautés de communes, gérée par l'Office de tourisme. Ça concernait Val de Sarthe, LBN et Sablé-sur-Sarthe. Pour nous, notre principe, dès qu'il y a eu cette étude, c'était de voir la faisabilité et la seule faisabilité qu'on avait, c'était cette boucle que vous voyez sur le plan. Et là, on parle tourisme, on ne parle pas de mobilité trajet-travail.

D'un autre côté, en termes de budget, sur le tourisme, on est limités. On avait créé les chemins pédestres. On avait parlé de boucles à vélo, sur la voie Vion-Sablé. Cela avait été évoqué à un moment, puis retiré, puisqu'on avait décidé de ne pas investir là-dessus à l'époque. Maintenant, la compétence est communautaire. Effectivement, dans cette compétence de mobilité, le projet paraît intéressant. Néanmoins, nous, au niveau tourisme, nous voulions favoriser un petit peu et retrouver un intérêt à visiter. Quand on arrive à Avoise et Parcé, on a une bretelle qui va sur Asnières pour aller au Manoir de la Cour. L'idée, c'est de proposer au secteur touristique des boucles à vélo, puisqu'en fait on a un problème sur notre secteur, c'est qu'à aucun endroit, on ne peut faire du vélo.

Les 100 000 € concernent le bac à chaînes entre Avoise et Parcé, et aussi, on utilise les voies, c'est uniquement la signalétique sur tout l'itinéraire. Il y a vraiment un budget limité parce que, bon, sur le bac à chaînes, on n'a pas identifié. Maintenant, on parle du Département. Effectivement, il y a ce projet du Département avec le Vélo-buissonnière. Et aussi, là, on a demandé le dernier rapport à l'office du tourisme. C'était que le point de raccord ne soit plus à Noyen mais à Malicorne. En fait, justement, on voudrait pouvoir rejoindre de ce côté-là. C'est ce qui avait été évoqué quand on a fait des réunions avec le Département.

C'est vrai qu'il serait intéressant de parler mobilité, mais c'est vrai que sur ce trajet-là, nous étions limités. Les départementales sont très fréquentées. Pour prôner le tourisme, c'est vraiment difficile, et ce n'est pas sur des voies déviées, c'est sur des voies déjà existantes. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. De mémoire, Jean-François, pour une partie de réponse, ce budget a été validé en 2020 ? »

☞ Monsieur Jean-François ZALESNY : « Oui, ce budget a été validé en 2020. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « On confirme que ce budget a été validé en 2020, ce n'est pas quelque chose qui a été repris. Il y a un an, on avait information de cette boucle à vélo. Très bien, merci. »

☞ Monsieur Jean-François ZALESNY : « Alors, je ne sais pas si la réponse est efficace ? »

☞ Monsieur Benoît LEGAY : « Non, pour moi, c'est clair. Il va falloir être vigilant sur tous ces modes de déplacement. Je pense que vos projets s'entrecroisent avec le projet Vélo-buissonnière qui, je crois, doit relier Sablé par Juigné et le pont de Solesmes. Je pense qu'à un moment [...] »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Attendez, le maire de Juigné n'est pas au courant. »

☞ Monsieur Jean-François ZALESNY : « Il faut juste savoir qu'on travaille avec le Département là-dessus. Le Département était au courant de l'étude. Il a participé à toutes les analyses. »

☞ Monsieur Antoine d'AMÉCOURT : « Pour Avoise, je confirme que cela fait plus d'un an qu'on avait parlé de ça. C'est un dossier qui était d'avant les élections municipales. Ça un peu tardé, avec la Covid, tout ça, c'est compliqué, mais c'est un dossier assez ancien qui va vers son aboutissement, je l'espère beaucoup, d'ailleurs. »

☞ Monsieur Benoît LEGAY : « Désolé, Daniel CHEVALIER, si vous n'êtes pas au courant du projet Vélo-buissonnière. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Surtout s'il passe sur Juigné. »

☞ Monsieur Benoît LEGAY : « Je pense que Jean-François pourra confirmer. »

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « Non, mais Daniel est au courant qu'il y a un projet Vélo-buissonnière sur le Département. On rencontre régulièrement Véronique RIVRON qui s'occupe de ça. Par contre, de dire qu'il est déjà tracé là, c'est ça que Daniel voulait dire, on n'en est pas là. »

☞ Monsieur Benoît LEGAY : « Si, on en est là. On a eu la présentation, donc on en est là. Il passe à Juigné, sur le pont de Solesmes pour regagner Solesmes et aller à Sablé ensuite, en lien avec l'Office de tourisme de Sablé. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Il y a une coordination à avoir sur ce sujet. Merci. On passe sur l'OPAH, Nicolas ? »

Monsieur Nicolas LEUDIÈRE présente les diapositives n° 23 à 25

☞ Monsieur Nicolas LEUDIÈRE : « Oui. Bonsoir. L'OPAH, c'est l'étude opérationnelle. Il y a la mise en place d'une OPAH sur l'ensemble du territoire, prévu dans le cadre de l'habitat, qui traitera des questions notamment de vacances et de rénovation énergétique. Je continue, il y a la prime énergie logement vacant. Il s'agit des premières inscriptions de subventions pour les particuliers dans le cadre de l'OPAH-RU mis en œuvre dans le cadre de l'opération action cœur de ville et qui concerne le centre-ville de Sablé. »

Je poursuis sur l'étude de l'habitat jeune. Il s'agit de lancer l'étude de faisabilité en vue de la construction d'une résidence de logements pour les jeunes actifs sur Sablé. C'est un projet qui est déjà en gestation, avec l'identification du besoin, style, taille, type de logement, etc. Donc tout ça va être étudié pour ce projet. Voilà pour moi. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Pour le budget de fonctionnement, les ressources, Dominique ? »

Monsieur Dominique LEROY présente les diapositives n° 28 à 31

☞ Monsieur Dominique LEROY : « Oui, Daniel. Au total, les ressources pour ce budget s'élèvent à 28 913 000 €. Soit une hausse de 1,6 % par rapport à 2020. Elles se décomposent en ressources fiscales et dotations pour 25 335 000 €, aux produits des services pour 2 442 000 €, en subventions d'exploitation pour 1 072 000 €, et 64 000 € de produits divers et autres.

Je continue avec les ressources fiscales et dotations dont le montant s'élève à 25 335 000 €. Il est en hausse de 2,74 % par rapport à 2020. Le produit fiscal global avec le FNGIR est de 17 734 000 €. La dotation d'intercommunalité est devenue une charge. La dotation de compensation, ce qui correspond à la part salaire de l'ex TP est de 2 882 000 €. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est de 2 313 000 €. La dotation de compensation de base pour la CFE entreprises industrielles est de 1 990 000 €. L'exonération de la taxe foncière pour les entreprises industrielles est de 339 000 €, et des fonds divers pour 77 000 €, puisque le FPIC reste une partie recette. Voilà ce qui fait ce montant de à 25 335 000 €. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Dominique. Le reversement de produits ? »

☞ Monsieur Dominique LEROY : « Alors, il y en a pour un montant de 10 795 000 €. Ça comprend les attributions de compensations aux 16 communes qui en bénéficient pour 9 002 000 €. Le reversement du CET à Ouest Parc est de 350 000 €. Les fonds de péréquation sont de 900 000 € et la DGF à reverser pour un montant de 530 000 €, et avec un montant autres de 14 000 € qui correspond à des dégrèvements et restitutions d'impôts.

Les ressources fiscales nettes s'élèvent à 14 540 000 €, les ressources fiscales et dotations sont de 25 335 000 € auxquelles il y a des versements de produits qu'on enlève pour 10 795 000 €. Il reste donc 14 540 000 €, soit une évolution de 4,76 % par rapport à 2020. Les ressources fiscales nettes s'élevaient alors à 13 880 000 €. »

Monsieur Daniel CHEVALIER présente les diapositives n° 32 à 33

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « On arrive aux produits fiscaux. Il faut indiquer que pour 2021, notre année est marquée par des réformes fiscales, dont la taxe d'habitation, l'exonération de taxe foncière et de CFE pour les entreprises industrielles. Ce sont des réformes qui réduisent considérablement nos bases fiscales sur lesquelles pourront à l'avenir porter des évolutions de taux qui seront des bases diminuées, puisqu'elles sont diminuées quasiment de moitié. En ce qui concerne les différentes réformes, le montant des bases sur lesquelles la communauté pourra agir ne sera que de 44 millions. Il était auparavant de 83 millions.

Nous avons fait le choix cette année d'augmenter les taux, c'est ce que je vous propose. Ce n'est pas un choix qui se prend à la légère. Beaucoup de collectivités sont dans la même situation. Elles ont la même réflexion. C'est la même conjoncture. En fait, augmenter les taux n'a d'intérêt que si on le fait en début de mandat pour pouvoir réaliser les projets du mandat. Le faire la dernière année du mandat n'a aucun sens. C'est aujourd'hui qu'il faut le faire. Naturellement, tout est dans la hauteur de l'augmentation aussi. On est dans la capacité à ce que ce surplus de recettes nous permette de financer les projets que l'on a et que l'on a décidé ensemble de conserver. Si nous n'opérons pas cette augmentation de recettes par les produits fiscaux, il n'y a pas d'autre alternative que de limiter les investissements ou limiter le service public rendu à la population. Limiter les investissements va dans le même sens puisque les investissements sont du service rendu à la population. Ils sont un enrichissement aussi de notre territoire, par son attractivité.

Je vous préconise donc de conserver les choix que nous avons faits lors des précédentes réunions, lors des séminaires, lors du débat d'orientations budgétaires, et de conserver nos investissements et de pouvoir les financer par une augmentation des produits fiscaux.

Sur l'évolution du taux d'imposition, la proposition sur le foncier bâti est de passer de 5,84 à 6,84, soit un point ; sur le non bâti, de 11,66 à 13,66, soit deux points et de profiter aussi de la législation en vigueur sur la cotisation foncière des entreprises de façon à l'augmenter, elle aussi, de 0,5 point. Voilà la proposition qui vous est faite pour nous permettre de dégager suffisamment de recettes. Le Directeur des finances n'est pas loin de moi. On peut estimer l'augmentation des recettes à 450 000 €. Merci.

Dominique, veux-tu reprendre la main sur le slide de la fiscalité professionnelle unique ? »

Monsieur Dominique LEROY présente les diapositives n° 34 à 42

☞ Monsieur Dominique LEROY : « La cotisation foncière des entreprises sans les rôles supplémentaires au BP 2021 est de 3 284 000 € avec une variation de 1 695 000 € en moins par rapport à 2020. La cotisation sur la valeur ajoutée est égale à 2 827 000 € avec une variation positive de 35 000 €. Les produits IFR et TASCOT sont de 863 000 €, soit 10 000 € de moins que l'an dernier. Pour le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, il est de 4 173 000 €, autant que l'an dernier. 1 990 000 € s'ajoutent à ça, qui compensent l'exonération de CFE dont bénéficiaient les entreprises, ce qui explique la diminution constatée entre le CA 2020 et le BP 2021. Avec cette variation, on se retrouve avec 320 000 €, je dirai, de variation positive.

Le produit des trois taxes. La taxe d'habitation est supprimée. Elle a disparu pour 3 598 000 €, sachant qu'il reste 248 000 € au titre des résidences secondaires. C'est compensé en partie par la fraction de TVA qui est versée à la Communauté de communes pour 3 685 000 €, la taxe du foncier bâti pour 2 011 000 €, avec moins 15 000 € par rapport à l'an dernier, compensation de l'exonération de 50 % des bases des taxes foncières des entreprises industrielles pour un montant de 339 000 €. À cela s'ajoutent la taxe du foncier bâti et la taxe additionnelle pour un montant de 393 000 €, soit une augmentation de 46 000 € pour un total de 457 000 € de variation positive. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. La suivante sur le produit fiscal global. »

☞ Monsieur Dominique LEROY : « La fiscalité professionnelle unique s'élève à 13 137 000 € avec une variation positive de 320 000 €. Le produit des trois taxes est de 6 676 000 €, soit une augmentation de 457 000 €. Cela fait 777 000 € de variation. Si on enlève les versements de produits, d'un montant de 10 795 000 €, il reste en produit fiscal net 9 018 000 € qui représentent une augmentation de 777 000 € par rapport à l'an dernier. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien. Alors, c'est une évolution à la fois du taux, et des bases. Tout à l'heure, je ne parlais que des taux. Le FPIC. »

☞ Monsieur Dominique LEROY : « Le FPIC. Depuis 2018, c'est la Communauté de communes qui assume l'évolution défavorable du FPIC. Cette option a été reconduite en 2021 et la variation 2021 est envisagée pour une augmentation de 129 000 € en plus. Vous avez les chiffres 2020 qui étaient en 2020 de moins 814 851 € et qui sont inscrits au budget pour 900 000 € et vous voyez qu'il n'y a plus du tout d'attribution. Les notifications n'ont pas encore été reçues. C'est une estimation qui devrait représenter ce montant. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « On voit bien que ce fonds de péréquation ne fait qu'alourdir la charge pour la collectivité. On a conservé le choix d'une répartition pour les communes. C'est un choix mais c'est une charge aussi pour la Communauté de communes. C'est la solidarité. La solidarité n'est pas un vain mot, la preuve en est. Il faut aussi que chacun, sur ses communes, sur les communes concernées, s'en souvienne. C'est une part importante, un coût important que la Communauté de communes prend en charge. Cette charge est d'autant plus lourde que nous avons des recettes qui sont faibles, mais au nom de la solidarité, nous la conservons tant que nous pouvons la conserver.

Sur la Dotation Globale de Fonctionnement ? »

☞ Monsieur Dominique LEROY : « Vous voyez que la Communauté de communes ne touche plus rien. Au contraire, elle contribue à l'effort de redressement des comptes publics, et la somme qui est reportée pour le budget 2021 est de 529 693 €. Pour tout vous dire, la contribution 2017 à l'effort du redressement des comptes publics a fait que la DGF 2017 est devenue négative de 499 404 €. En 2018, 2019 et 2020, la DGF négative était de 529 693 €. Il est prévu pour 2021 de porter la somme de 530 000 €. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien. Là encore, on fait un constat d'alourdissement des charges, par une baisse des recettes. Les dépenses réelles de fonctionnement. »

☞ Monsieur Dominique LEROY : « Elles s'élèvent à 17 850 000 € en montant net. Les dépenses réelles étaient de 28 645 000 € avec les reversements des produits qui s'effectuent, donc, il y a moins 10 795 000 € contre 10 354 000 € au BP 2020, soit plus 2,5 %. On peut préciser que les dépenses nettes pour 2021, reversement déduit, et leur évolution par rapport à 2020, hors les dépenses exceptionnelles inscrites au BP 2021, les dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 167 000 €, soit 0,96 %. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « On veut montrer là que par une vision un peu ajustée, il y a une maîtrise malgré tout, de ces dépenses, mais les dépenses exceptionnelles alourdissent ce budget. Pour ces dépenses exceptionnelles, on a l'assurance dommages ouvrage tous risques de chantier pour 49 000 €, pour le pôle culturel ; l'audit organisationnel pour 30 000 € ; l'étude mobilité pour 40 000 € ; le suivi de l'OPAH-RU pour 102 000 € ; les reports voirie pour 51 000 € ; les subventions exceptionnelles d'équilibre au SCPR pour 57 000 €, soit un total de 329 000 € de charges exceptionnelles.

Martine, veux-tu commenter ce slide sur les charges de personnel ? »

Madame Martine CRNKOVIC présente la diapositive n° 43

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « Tout à fait. Les dépenses de personnel pour le BP 2021 s'élèveraient à 10 535 000 €, contre 10 414 000 € au BP 2020, et les frais généraux à 4 942 000 € contre 4 634 000 € au BP 2020. Comme tu viens de le dire, je voudrais aussi expliquer que les dépenses de personnel augmentent de 1,16 % de BP à BP mais les frais généraux sont en augmentation de 6,65 % de BP à BP, mais hors les dépenses exceptionnelles inscrites au BP 2021 pour 272 000 €, et dans ce cas, si on ne les compte pas, elles n'augmentent réellement que de 36 000 € soit 0,78 % de BP à BP. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien. Sur les dépenses exceptionnelles, on peut elles aussi les décrire. Ce sont les mêmes. Pardon.

Dominique, pour les subventions ? »

Monsieur Dominique LEROY présente la diapositive n° 44

☞ Monsieur Dominique LEROY : « Pour les subventions et participations, il y a une somme de 1 967 000 € contre 1 982 000 € au BP 2020, et 15 000 € d'écart qui correspondent à la baisse de subventions des crédits des zones. Les frais financiers s'élèvent à 300 000 €, au même titre qu'en 2020. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien, merci. Pour la section de fonctionnement, quelques compétences, Martine ! »

Madame Martine CRNKOVIC présente la diapositive n° 46

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « Le contingent incendie pour 2021 est de 616 000 €. Il est payé par la Communauté de communes. Je le rappelle, ce n'est pas une obligation, et il y a des endroits où ce sont les communes qui paient. Nous, c'est encore un acte de solidarité, on paie pour toutes les communes. En fait, le montant versé au SDIS de la Sarthe est en diminution de 0,30 %. On doit aussi cotiser au SDIS de la Mayenne, et là, on a une petite augmentation, on passe de 8 599 € à 8 650 €. Voilà pour le contingent incendie. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Martine. Michel, pour la gestion du patrimoine routier. »

Monsieur Michel GENDRY présente la diapositive n° 47

☞ Monsieur Michel GENDRY : « Oui, Daniel, pour la gestion du patrimoine routier, pour le service voirie, on a un budget global alloué pour l'année 2021 de 2 304 000 €. Dedans ces 2 304 000 €, il y a 1 638 000 € prévus pour toutes les fournitures de travaux de voirie. Et également les différents marchés que l'on a avec nos prestataires, à savoir pour le balayage, le fauchage et le débroussaillage, le curage de fossés et aussi un marché avec une

entreprise pour des travaux de voirie que l'on fait faire par un tiers. À cela s'ajoutent les charges de personnel, pour arriver au 2 304 000 € et le remboursement de l'emprunt. Pour rappel, vous avez sur le slide le kilométrage, le linéaire de voirie qui est entretenu par l'ensemble des agents du service. Cela représente 850 kms de voirie et d'accotement. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Michel. Nicolas, pour le contrat de ville ? »

Monsieur Nicolas LEUDIÈRE présente les diapositives n° 48 à 50

☞ Monsieur Nicolas LEUDIÈRE : « Oui. La contribution de l'appel à projet du contrat de ville est stable soit 50 000 € au total. On a eu un COPIL d'ailleurs cet après-midi, autour de ce contrat de ville, et on a pu échanger sur ce qu'il s'est passé l'année dernière et malgré le contexte sanitaire, des projets vont venir cette année.

Je poursuis sur l'habitat, logement, urbanisme. C'est la première année de suivi de l'animation de l'OPAH-RU sur Sablé. On a vu précédemment les subventions allouées aux habitants au titre de la rénovation énergétique et des logements vacants. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Sur la mobilité, Nicolas ? »

☞ Monsieur Nicolas LEUDIÈRE : « Il y aura une dépense de budget de 40 000 €. Sur le chapitre des mobilités, il y a la loi LOM, le transfert des compétences, etc., donc voilà. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien. Jean-François pour le Manoir de la Cour ? »

Monsieur Jean-François ZALESNY présente les diapositives n° 51 à 52

☞ Monsieur Jean-François ZALESNY : « Pour le Manoir de la Cour, c'est un budget constant. Cette année, on a une baisse des dépenses de fonctionnement qu'on va pouvoir remettre au profit de l'investissement, puisqu'il faut changer un peu la scénographie permanente. En fonctionnement, c'est 114 000 €, les salaires 46 000 € et les charges que vous verrez tout à l'heure dans les délibérations de programme 2021. Il n'y a pas de surprise sur ce budget de 196 000 €. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Sur le tourisme ? »

☞ Monsieur Jean-François ZALESNY : « Les crédits affectés à la compétence tourisme s'élèvent à 365 000 €, dont 237 000 € de participation de la Communauté de communes à la SPL, l'Office de tourisme de la Vallée de la Sarthe. Il y a dedans 27 000 € de taxe de séjour. Derrière, il y a quelques investissements pour 43 000 €, notamment les sites de la jeune panne, l'escalade, Grez-en-Bouère, le Bras de l'Erve. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Jean-Louis LEMARIÉ pour le conservatoire. »

Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ présente les diapositives n° 53 à 54

☞ Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ : « Le conservatoire et les enseignements culturels. Ça regroupe à la fois les activités du conservatoire à rayonnement intercommunal, la musique, la danse, les arts plastiques et arts dramatiques, mais aussi les enseignements culturels, c'est-à-dire en particulier les langues étrangères, le hip-hop, qui eux sont hors du cursus du conservatoire. Les dépenses de fonctionnement se maintiennent à 1 763 500 €.

On a bien sûr assisté cette année à une baisse importante des recettes, de l'ordre de 54 000 €, par rapport à des effectifs moins nombreux et tous les confinements qui nous ont amenés à des annulations. En 2021, le conservatoire à rayonnement intercommunal va demander le renouvellement de son classement. C'est une phase importante. Les services vont travailler sur le fonctionnement du prochain pôle culturel de la rue Saint-Denis, tout en maintenant une partie importante des activités à Gambetta. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Pour la lecture publique, toujours Jean-Louis ! »

☞ Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ : « Oui. Les moyens pour la lecture publique sont maintenus, pour l'action de cette année 2021. Les médiathèques ont la chance malgré ce contexte sanitaire, de pouvoir continuer à accueillir du public, et même accueillir plus de public que précédemment. On a vu une augmentation intéressante. Selon le contexte, les animations annulées toute l'année seront maintenues et reprises avant l'été. En crédit de fonctionnement, pour l'ensemble, le montant global est de 572 000 €. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Pour le centre aquatique, Claude DAVY ? »

Monsieur Claude DAVY présente la diapositive n° 55

☞ Monsieur Claude DAVY : « Le budget de fonctionnement s'élève à 1 478 000 €. Compte tenu de la crise sanitaire, le budget est vraiment en diminution par rapport à 2020. Il y a une baisse au niveau des fluides et moins de recrutement de vacataires en début d'année. Le centre connaît une grosse diminution de ses recettes, sur 2021, liée à la crise sanitaire. Toutefois, on peut noter que le centre a la chance de bénéficier d'un bassin sportif extérieur qui permet de maintenir une ouverture partielle à la fois pour les usagers et les associations. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Brigitte TÊTU-ÉDIN pour l'animation jeunesse. »

Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN présente les diapositives n° 56 à 57

☞ Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN : « Oui. Le service animation jeunesse propose aux enfants et aux jeunes pendant les vacances scolaires des stages, des mini-camps. Le budget 2021 est de 868 000 €. Il ne tient pas compte de la refacturation des animateurs qui interviennent pour la Ville de Sablé-sur-Sarthe. Pour cet été, il y a une nouveauté dont on avait déjà parlé, c'est le séjour musical qui va être organisé pour les jeunes issus du quartier politique de la ville. Ce projet est financé par la Communauté de communes mais aussi par l'État dans le cadre de la politique de la ville. Le service est actuellement en réflexion, comme on l'a déjà dit, pour l'accueil des jeunes, adolescents et préadolescents, pour mieux définir leurs besoins en vue de la réhabilitation du Rosay. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Pour les scolaires, Brigitte ? »

☞ Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN : « Pour les scolaires, c'est moi également. Le budget de la compétence Intervention en Milieu Scolaire, c'est-à-dire les IMS qui sont des activités sportives ou culturelles, se maintient à 24 000 €. Il y a également le maintien des budgets pour l'accueil des élèves en classe Ulis. Ça concerne Sainte Anne et Saint-Exupéry. Il y a un budget de 2 500 € pour la prise en charge de l'environnement numérique, c'est-à-dire la plateforme E-primo pour les écoles du territoire. Il y a enfin le maintien du budget pour l'aide au centre médico-scolaire et au RASED c'est-à-dire le réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté à hauteur de 3 770 €. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Brigitte. Pour la petite enfance, Nicole ? »

Madame Nicole FOUCAULT présente la diapositive n° 58

☞ Madame Nicole FOUCAULT : « Le budget de la petite enfance regroupe les budgets des deux multi-accueils de Saint-Exupéry et Bouskidou, du relais de la petite enfance, des deux lieux d'accueils enfants-parents et des conférences parentalité. Le budget de fonctionnement s'élève à 722 000 € dont 590 000 € de charges de personnel. Malgré la crise sanitaire, les multi-accueils ont continué de fonctionner pour les enfants dits prioritaires. La CAF qui est un très gros partenaire, a été présente et a compensé financièrement la perte des participations familiales pour 2020.

En 2021, les services travaillent déjà sur un projet d'élargissement des horaires d'ouverture du centre multi-accueil Saint-Exupéry, dans le but de répondre aux besoins des familles qui travaillent, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Ce projet sera prochainement discuté avec la commission concernée, puisqu'une décision doit être prise avant la fin de cette année et avant l'élaboration par la Caf d'une convention globale de territoire qui aura lieu en 2022. Les crédits de fonctionnement affectés à ce service seront maintenus pour 2021. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien. Merci Nicole. Pour l'insertion sociale, Éric ? »

Monsieur Éric DAVID présente les diapositives n° 59 à 61

☞ Monsieur Éric DAVID : « Oui. Les subventions aux acteurs de l'insertion sociale et professionnelle sont pour les maintiens des crédits et le maintien des aides apportées aux associations et aux habitants des territoires, par rapport d'ailleurs à cette pandémie, à cette crise, pour les accompagner au mieux. Il s'agit de 127 000 € qui correspondent à toutes ces subventions de la Mission locale, de la Croix-Rouge, de Montjoie, des subventions exceptionnelles aussi dont on parlera dans les délibérations, et évidemment le CIAS.

L'accompagnement aussi que l'on a fait et que l'on continue à faire pour le Panier sabolien. Vous savez qu'en fin d'année 2020, la Communauté de communes lui a octroyé une subvention exceptionnelle de 10 000 €. La Communauté de communes a révisé un petit peu le tarif au niveau habitant. On va passer de 0,40 € à 0,50 €. On en parlera tout à l'heure, pour accompagner au mieux le Panier sabolien. Voilà pour l'insertion sociale. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Éric. Pour le CISPD, toujours Éric ? »

☞ Monsieur Éric DAVID : « Oui. Pour un montant de 453 000 €, le CISPD va poursuivre ses actions d'accompagnement, de médiation. Beaucoup de choses sont arrivées en complément, les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes, etc. On a eu l'intégration dans l'équipe d'une nouvelle ressource en 2020, ce qui a augmenté un petit peu le budget. On a rectifié pour 2021, pour continuer dans cette dynamique, en sachant qu'en 2020, le CISPD était fortement aussi impliqué dans la communication au niveau des tests PCR au niveau de la crise sanitaire. Il y a aussi la prévention spécialisée Inalta, qui suit non seulement les enfants, les adultes, les adolescents dans nos quartiers prioritaires. C'est une nouveauté sur Sablé dont on avait vraiment besoin. Il va y avoir aussi, par rapport au CISPD, la mise en place du dispositif de la participation citoyenne sur les communes du territoire. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Éric. Le portage des repas ? »

☞ Monsieur Éric DAVID : « Oui. C'est un service qui est naturellement très apprécié des habitants du territoire. Avec la pandémie, on a connu une hausse en 2020. On est passés de 36 000 à 39 298 repas en 2020. C'est sur une bonne dynamique. Pour équilibrer, c'est subventionné par la Communauté de communes à hauteur de 73 000 €. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Éric. Martine, le retour. »

Madame Martine CRNKOVIC présente la diapositive n° 62

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « Oui, pour le Service Commun de Production de Repas. C'est le budget annexe. En fait, pour vous expliquer, en fonctionnement, en dépenses et recettes, le budget annexe s'équilibre à 1 621 000 € et en investissement à 81 000 €.

Pour aller un peu plus dans le détail, Éric a parlé des repas qui sont achetés par la Communauté de communes pour les personnes âgées. C'est effectivement un montant important de 363 000 €. Pour le reste, la Communauté de communes achète 412 500 € de repas dont 49 500 € pour les services animation et les autres pour le portage dont on vient de parler. Une grosse charge de fonctionnement, mais c'est un choix de gestion, avec SOGERES. C'est un contrat de fonctionnement avec SOGERES pour 1 013 000 €, et on a 480 000 € de frais de personnel. On a besoin pour ce faire, on l'a vu l'année dernière, d'une subvention d'équilibre de 57 000 €. En investissement, on a prévu de racheter cette année deux nouvelles cellules de refroidissement sur trois, il fallait qu'on les change. Voilà ce que je pouvais dire sur le SCPR. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Martine. Antoine pour la GEMAPI. »

Monsieur Antoine d'AMÉCOURT présente la diapositive n° 63

☞ Monsieur Antoine d'AMÉCOURT : « Oui, bonjour à tous. La GEMAPI, c'est la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. C'est une compétence intercommunale, puisque les rivières traversent nos différentes communes, et gérer cela chacun tout seul ne serait pas bon. Alors, on a prévu de mettre 130 000 € en 2021 sur le budget GEMAPI. Depuis plusieurs années, on travaille et on avait refait les rives de la Bouchardière à Juigné. En fait, c'est la naturalisation, un peu, des cours d'eau, des travaux spécifiques, déplacement des barrages, tout ça se fait en collaboration avec les syndicats de rivières.

Il y a beaucoup d'aides qui arrivent, de l'agence de l'eau, des régions, etc. et une petite partie est financée par notre Communauté de communes. C'est pour cela qu'on vous propose de mettre 130 000 € pour le budget de cette année. On en discutera un jour, mais on a la possibilité de mettre, le cas échéant, une taxe spécifique GEMAPI au niveau de la Communauté de communes. Des collectivités l'ont fait, nous non, pas pour l'instant. Pour cette année, on vous propose un budget de 130 000 €. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Antoine. Tu as raison, sur cette taxe qu'il faudra peut-être solliciter, pour pouvoir payer ces adhésions aux différents syndicats. Merci.

Mélanie, sur la mise en place de la plateforme territoriale. »

Madame Mélanie COSNIER présente la diapositive n° 64

☞ Madame Mélanie COSNIER : « Bonjour à tous. La plateforme, on en a parlé, c'est un acronyme, on dit PTRE pour Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, un nom un peu bizarre. C'est un projet qui normalement est effectif le 26 avril. C'est bientôt. Il y a un an, on a signé une convention de partenariat. C'est mis en place sur le syndicat Vallée de la Sarthe qui regroupe les trois communautés de communes, Pays sabolien, Val de Sarthe et Loué-Brûlon-Noyen. Dans le cadre de cette PTRE, le budget est légèrement inférieur à l'année dernière. Antoine demande beaucoup d'argent.

La contribution à cette plateforme énergétique est de 4 000 € par an. Cela permettra, pour la population et non pour les mairies, d'apporter une aide pour la rénovation énergétique. Les gens appellent cette plateforme et selon leurs revenus et les travaux qu'ils veulent faire, on leur dit ce à quoi ils ont droit, et on les accompagne jusqu'au bout, jusqu'à la fin des travaux. Voilà. Merci. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci pour ces explications. Alors, on a aussi des budgets qui sont des budgets annexes. On va les présenter aussi sous la même forme. Le premier budget annexe est le budget assainissement. Monsieur Pierre PATERNE. »

Monsieur Pierre PATERNE présente les diapositives n° 66 à 69

☞ Monsieur Pierre PATERNE : « Oui, merci Daniel. Bonsoir à tous. Le budget assainissement se partage en deux types d'assainissement : assainissement non collectif le Spanc et l'assainissement collectif.

Pour l'assainissement non collectif, le Spanc, on l'a sorti du budget principal pour l'inscrire dans les budgets assainissement, mais c'est un budget qui reste dépendant, pour la somme de 42 000 €. Par rapport au budget assainissement collectif, dans les principaux investissements sont prévus différents schémas directeurs, notamment Vion, Sablé et Solesmes qui sont en cours.

Au deuxième semestre, nous allons envisager un schéma directeur sur la Commune de Louailles. Sont prévus aussi, et ça devient plutôt urgent, l'étude de la mise en séparatif pour la Commune de Solesmes et tout naturellement le suivi de l'exploitation de nos différents ouvrages à classe commune. Une réflexion sera menée sur le mode de gestion entre les régies, les prestations de service et les délégations. Voilà pour les investissements du budget collectif. Pour les investissements assainissement, dépenses et recettes s'équilibrent, pour le fonctionnement à 2 331 633 € ainsi que pour les investissements à 2 416 002 € où les dépenses et recettes s'équilibrent, bien entendu. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Pierre, on te retrouve sur l'autre budget annexe, celui de la gestion des déchets ménagers. »

☞ Monsieur Pierre PATERNE : « Oui, c'est le deuxième budget annexe, comme tu le dis à juste titre, Daniel. On peut regarder que les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 2 803 000 €, dépenses recettes, et ainsi qu'en investissement à 1 203 000 €. Ce sont des sommes qui ont été prévues, en investissement et en fonctionnement, avec une campagne de sensibilisation sur le compostage individuel qui va être lancée. La part de biodéchets, suite à une étude de caractérisation, est de 43 %. On a des gros efforts à faire sur cette part-là. Plus on diminuera nos déchets en enfouissement, moins ça nous coûtera. Pour rappel, la TGAP ne cessera d'augmenter d'ici 2026.

On va poursuivre aussi le remplacement des sacs jaunes par des bacs jaunes. Ce sera lancé en 2021, avec comme objectif d'installer ces bacs jaunes au deuxième semestre 2022. On est plus ou moins contraints à ce changement puisqu'on a des recommandations de la Carsat par rapport à des TMS qui affectent nos agents.

Des travaux sont prévus sur le centre de transfert de Vion, sur l'étanchéité de la fosse et puis une réflexion sur ce centre de transfert, et d'autres investissements avec l'acquisition d'un logiciel pour la facturation qui va nous faire faire des économies non négligeables. Voilà. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Pierre. Autre budget annexe, celui des zones d'activités économiques communautaires. Pascal ? »

Monsieur Pascal LELIÈVRE présente les diapositives n° 71 et 72

☞ Monsieur Pascal LELIÈVRE : « Oui. C'est de vous proposer de mettre 342 000 € en prévision pour 2021. C'est pour l'entretien des terrains, l'éclairage, le programme de voirie, la signalétique. Pour la zone des Mandrières, on va mettre la somme de 121 000 € pour des études, pour continuer de travailler sur cette zone des Mandrières. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien. Merci. Nous allons passer à la dette. Dominique, pour les emprunts nouveaux. »

Monsieur Dominique LEROY présente les diapositives n° 75 à 81

☞ Monsieur Dominique LEROY : « Oui. Pour équilibrer ce budget, nous devons recourir à l'emprunt pour un montant de 3 722 000 € qui concerne aussi bien le budget principal que les budgets annexes. Pour le budget principal, la somme est de 3 184 000 €. Pour les budgets annexes, 103 000 € pour les ZAC ; 435 000 € pour la GDM ; 290 000 € pour l'assainissement. Sachant que 2021 verra son capital remboursé de 1 180 000 €. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Sur l'annuité de la dette ? »

☞ Monsieur Dominique LEROY : « L'annuité de la dette sur le budget principal s'élèvera en 2021 à la somme de 1 031 000 € sur le budget principal ; 182 000 € sur le budget annexe des ZAC ; 26 000 € sur le budget annexe RI et 435 000 € sur le budget annexe de l'assainissement. Soit 1 674 000 € au total.

Ensuite, vous avez l'évolution de l'annuité globale. En 2021, 1 674 000 €, dont 1 031 000 € pour le budget principal, 182 000 €, 26 000 €, 435 000 € pour les budgets annexes. C'est en légère augmentation par rapport à 2020. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien. Merci. On est obligés de vous présenter quelques ratios. »

☞ Monsieur Dominique LEROY : « Les ratios par habitant concernent la population retenue de 29 486 habitants en 2021 par rapport à 29 858 habitants en 2020, soit une légère baisse. Cela s'élève pour les dépenses réelles de fonctionnement à 666 €, soit une hausse de 3,9 %. Pour les recettes de fonctionnement à 675 €, soit une hausse de 3,7 % hors résultats antérieurs. La DGF nette reste à 80 €. Le produit de fiscalité directe est non comparable. On a la hausse des dépenses d'équipement de 30 %, soit 344 € par rapport à 264 € en 2020. L'encours de la dette est stable à 282 €, 1 € de moins que l'année 2020.

Concernant les ratios de structure, frais personnels / dépenses réelles de fonctionnement (DRF), c'est 53,6 %, en légère baisse par rapport à 2020. Concernant la DRF + Remboursement de la dette en capital / Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF), c'est 102,4 % contre 101,7 % l'an dernier. Les dépenses d'équipement / Recettes réelles de Fonctionnement sont à 51 %, contre 40,5 % en 2020. L'encours de la dette / RRF est à 41,8 %, inférieur à l'année 2020 43,5 %. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Dominique. Merci à tous pour cette présentation. Avant de passer aux délibérations, y a-t-il des questions ? »

☞ Monsieur Olivier DUBOIS : « Oui. Je n'ai pas forcément de questions mais quelques remarques sur ce budget qu'on nous a présenté et que j'ai eu la chance de voir en commission la semaine dernière. Des remarques notamment vis-à-vis de ce qui nous avait été présenté en séminaire. On voit pour ce budget qu'on arrive à maintenir des niveaux de dépenses et les frais, mais il faudra quand même être très vigilants. On avait présenté au séminaire un besoin

d'économie de 500 000 €. Pour moi, dans ce que je calcule dans ce budget, on économiserait plutôt 259 000 €, donc on n'est pas tout à fait à l'objectif fixé. Il faudra être aussi vigilants sur les emprunts qui là encore dans le séminaire ont été projetés à 2 300 000 €. C'est une projection et on sait bien que ce qui est projeté-là ne sera peut-être pas emprunté. On empruntera suivant les besoins, mais je pense qu'il pourrait être intéressant de remettre à jour les chiffres de projection de ce séminaire en fonction de ce budget, et voir là où ces écarts nous emmènent pour se projeter dans les années à venir. »

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « Si je peux me permettre, c'est d'apporter des précisions que j'avais apportées en commission des finances. Au moment du séminaire, on était sur des chiffres par rapport au réalisé, au compte administratif réalisé et aujourd'hui, on est sur des prévisions budgétaires. Je m'en étais un peu expliqué et tous les maires autour de la table pourront dire pareil, quand on fait un budget, tout en restant sincère, on essaie, et d'ailleurs on a de l'excédent la plupart du temps, on met nos dépenses pour ne pas avoir de mauvaises surprises, et on minimise nos recettes. Alors Olivier, c'est compliqué pour moi de comparer des chiffres issus de réalisé avec des chiffres de prévision budgétaire. Je te l'avais dit, je pense que ce sera plus intéressant de comparer le prochain CA 2021, effectivement avec ces prévisions qui étaient au séminaire. Voilà ce que je voulais dire. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci de ces précisions. Je pense que le fond du propos d'Olivier est la prudence. Effectivement, on a tous conscience de notre faible capacité aussi à investir même si on fait partie de ces Communautés de communes qui ne sont pas les plus à plaindre. Il faut aussi se comparer avec des communautés comparables. Il y en a beaucoup dans la Sarthe qui envieraient notre budget. Effectivement, il faut malgré tout être prudents. Martine a raison, qui n'en est pas à son premier budget. C'est certainement celle qui en a construit le plus parmi nous. On construit un budget primitif avec des dépenses raisonnées mais pas trop serrées par rapport aux recettes. Ce sera le moment de vérité quand nous comparerons les deux comptes administratifs, mais le mot d'ordre de prudence est quelque chose qui est acquis, je pense pour tous les élus. »

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « Merci quand même Olivier, nous resterons prudents, mais on a un président qui l'est et je veillerai aussi à ça. »

☞ Monsieur Olivier DUBOIS : « Je n'en doute pas. Ces projections jusqu'en 2026 faites pendant le séminaire, je les trouve intéressantes, parce que même si elles ne sont pas réelles, elles restent prévisionnelles, et bien entendu, ça je le comprends bien, mais elles sont intéressantes pour essayer de se projeter et c'est toujours intéressant d'essayer d'actualiser ça au fur et à mesure pour voir où on nous emmène. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Nous allons passer au vote du budget. C'est la délibération numéro quatre, et je ne vais pas reprendre l'ensemble des chiffres, tout a été présenté. On ne va pas faire un double.

Vous avez sous les yeux un budget primitif qui s'équilibre en section de fonctionnement à 31 160 000 €, en section d'investissement à 16 195 000 €, soit un total de 47 355 000 €.

Un budget, sur la page 2, en section de fonctionnement, en mouvements réels, avec les restes à réaliser, vous avez 28 913 146,29 €, soit un solde de 268 146,29 €, avec une reprise anticipée du résultat antérieur de 2 224 853,71 €, soit un résultat global de fonctionnement de 2 493 000 €. Sur la section d'investissement, le mouvement réel avec les restes à réaliser pour un solde de moins 2 741 435,91 €, avec une reprise de résultat antérieur de 2020 de plus 206 804,91 €, une affectation de résultat en 2021 de 41 630,99 € soit un résultat global d'investissement de 2 493 000 €.

Sur la constitution et utilisation de l'autofinancement brut, pour faire face au remboursement en capital des emprunts, vient s'ajouter à cet autofinancement apparent celui dégagé par la section d'investissement, soit 778 000 € qui correspondent aux amortissements des provisions. L'autofinancement brut est égal à 2 493 000 €. Il y a 1 715 000 € d'autofinancement dégagé par le fonctionnement, et l'amortissement des provisions pour 778 000 €. L'autofinancement net correspond au solde disponible après remboursement du capital des emprunts, soit les 2 493 000 € moins les 744 000 €, soit un autofinancement net de 1 749 000 €.

*Monsieur le président présente au Conseil le Budget Primitif principal 2021 de la communauté de communes du Pays sabolien. Celui-ci s'équilibre en recettes et dépenses à la somme totale de 47 355 000 €.*

*♦ Dans ce montant, en dépenses totales, les opérations d'ordre s'élèvent à 4 137 000 € (822 000 € d'amortissements et provisions, 1 600 000 € d'opérations patrimoniales et 1 715 000 € de virement de section à section).*

♦ L'équilibre général du Budget 2021 se présente comme suit :

➤ <u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Soldes nets</u>
Mouvements réels	- 28 645 000,00 €	28 913 146,29 €	+ 268 146,29 €
Écritures d'ordre	- 800 000,00 € ④	22 000,00 € ③	- 778 000,00 €
Autofinancement apparent (Virement à la section d'investissement)	- 1 715 000,00 € ⑤		- 1 715 000,00 €
Total	- <u>31 160 000,00 €</u>	<u>28 935 146,29 €</u>	- <u>2 224 853,71 €</u>
Reprise anticipée du résultat antérieur 2020		2 224 853,71 €	+ 2 224 853,71 €
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	- <u><b>31 160 000,00 €</b></u>	<u><b>31 160 000,00 €</b></u>	<u><b>0,00 €</b></u>
➤ <u>Section d'Investissement</u>			
Mouvements réels	- 11 965 058,15 €	9 472 058,15 € )	- 2 493 000,00 €
Affectation du résultat de 2020 (compte 1068)		41 630,99 € ① )	41 630,99 € ①
Refinancement de dette	- 574 000,00 € ②	574 000,00 € ②	0,00 €
Avance financière au budget annexe	- 500 000,00 € ②	500 000,00 € ②	0,00 €
Écritures d'ordre	- 22 000,00 € ③	800 000,00 € ④	+ 778 000,00 €
Écritures d'ordre patrimoniales	- 1 600 000,00 €	1 600 000,00 €	-
Autofinancement apparent (Virement de la section de fonctionnement)		1 715 000,00 € ⑤	+ 1 715 000,00 €
Total	- <u>14 661 058,15 €</u>	<u>14 702 689,14 €</u>	+ <u>41 630,99 €</u> ①
Restes à réaliser (RàR) au 31/12/2020	- 1 533 941,85 €	1 285 505,94 €	- 248 435,91 € ①
Total	- <u>16 195 000,00 €</u>	<u>15 988 195,08 €</u>	- <u>206 804,92 €</u>
Résultat reporté de 2020 (compte 001)		206 804,92 €	+ 206 804,92 € ①
<b>Résultat d'investissement</b>	- <u><b>16 195 000,00 €</b></u>	<u><b>16 195 000,00 €</b></u>	<u><b>0,00 €</b></u>
<b>Total</b>	- <u><b>47 355 000,00 €</b></u>	<u><b>47 355 000,00 €</b></u>	<u><b>0,00 €</b></u>

Ce Budget peut être résumé en version simplifiée comme suit :

➤ Section de Fonctionnement

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels	- 28 645 000,00 €	28 913 146,29 €	+ 268 146,29 €
Reprise anticipée du résultat antérieur 2020		2 224 853,71 €	+ 2 224 853,71 €
	-----	-----	-----
<b>Résultat global de Fonctionnement</b>	<b>- 28 645 000,00 €</b>	<b>31 138 000,00 €</b>	<b>2 493 000,00 €</b>

➤ Section d'Investissement

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels (avec Restes à réaliser ①) - 14 573 000,00 €	- 14 573 000,00 €	11 831 564,09 €	- 2 741 435,91 €
Reprise des résultats antérieurs 2020 (compte 001 en 2021)	-	+ 206 804,92 €	+ 206 804,92 €
Affectation des résultats (compte 1068 en 2021)	-	+ 41 630,99 €	+ 41 630,99 €
	-----	-----	-----
<b>Résultat global d'investissement</b>	<b>- 14 573 000,00 €</b>	<b>12 0892 000,00 €</b>	<b>- 2 493 000,00 €</b>
	-----	-----	-----
<b>Total</b>	<b>- 43 218 000,00 €</b>	<b>43 218 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Monsieur le président rappelle que la reprise anticipée des résultats antérieurs a été inscrite au Budget Primitif 2021 du budget principal, dans les conditions prévues à l'article L.2311-5 du C.G.C.T et précisées au § 4 du chapitre 5 du titre 3 du tome II de l'instruction M14.

① Pour mémoire : Restes à réaliser et résultats antérieurs 2020 repris en section d'investissement au BP 2021

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Restes à réaliser (RàR) au 31/12/2020	- 1 533 941,85 €	1 285 505,94 €	- 248 435,91 €
Résultat reporté de 2020 (compte 001)		206 804,92 €	+ 206 804,92 €
Affectation du résultat de 2020 (compte 1068)		41 630,99 €	+ 41 630,99 €
	-----	-----	-----
	<b>- 1 533 941,85 €</b>	<b>+ 1 533 941,85 €</b>	<b>0,00 €</b>

♦ Constitution et utilisation de l'Autofinancement brut :

L'épargne apparente dégagée par le fonctionnement (c'est à dire le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement) s'élève à 1 715 000,00 € ⑤.

Pour faire face au remboursement en capital des emprunts, vient s'ajouter à cet autofinancement apparent celui dégagé par la section d'investissement, soit 778 000,00 € (④-③) qui correspond aux amortissements et provisions (en net).

L'autofinancement brut est alors égal à la somme de 2 493 000,00 € :

- Autofinancement dégagé par le fonctionnement ⑤ :	1 715 000,00 €
- Amortissements et provisions nets (④-③) :	778 000,00 €
	-----
Autofinancement brut	2 493 000,00 €

L'autofinancement net correspond ensuite au solde disponible après remboursement du capital des emprunts et il s'élève à la somme de 1 740 000,00 €, se décomposant comme suit :

- Autofinancement brut :	2 493 000,00 €
- Remboursement du capital des emprunts :	- 744 000,00 €
	-----
- Autofinancement net : (pour autofinancer les dépenses d'équipement)	1 749 000,00 € ⑥

L'autofinancement net permet donc le financement des dépenses d'équipement, soit :

Dépenses réelles d'équipement (matériels, travaux, participations...)	- 10 174 058,15 €	hors compte 458
	-----	
Total des dépenses (A)	<u>- 10 174 058,15 €</u>	
- Subventions recettes	3 713 000,00 €	
- Taxe d'aménagement et divers (nets)	50 258,15 €	
- FCTVA	1 755 800,00 €	
- Emprunts nouveaux prévus pour équilibrer la section d'investissement :	2 906 000,00 €	
	-----	
Total des recettes (B)	<u>+ 8 425 058,15 €</u>	

**Besoin d'autofinancement (A-B) = 1 749 000,00 € ⑥ = Autofinancement net**

Monsieur le président propose au Conseil communautaire d'adopter le budget primitif 2021 qui lui est présenté.

Je sou mets ce budget au vote.  
Y a-t-il des abstentions ?  
Y a-t-il des votes "contre" ?  
Je vous remercie. »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « La délibération suivante porte sur le vote des taux d'imposition.

### 5 – Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le président propose au Conseil communautaire de fixer les taux d'imposition pour 2021, en augmentation par rapport à 2020, comme suit :

	<u>Taux 2020</u>	<u>Taux 2021</u>
- <b>Taxe sur le Foncier bâti (TFB)</b> .....	5,84 %	<b>6,84 %</b>
- <b>Taxe sur le Foncier non bâti (TFNB)</b> .....	11,66 %	<b>13,66 %</b>

L'évolution des taux d'imposition sur le foncier « classique » s'élève à un peu plus de 17,1 % tant pour le foncier bâti que pour le foncier non bâti.

	<u>2020</u>	<u>2021</u>	Évolution
Foncier bâti	5,84	6,84	17,12 %
Foncier non bâti	11,66	13,66	17,15 %

	<u>Taux 2020</u>	<u>Taux 2021</u>
- <b>Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)</b> .....	25,95 %	<b>26,45 %</b>

L'évolution de ce taux d'imposition représente 0,50 point, soit presque 2 %. Le taux de 26,45 % est le taux maximum que la Communauté de communes peut fixer, comme cela a été indiqué dans l'étude fiscale confiée au Cabinet Ressources Consultant Finances (RCF) qui a été présentée au bureau communautaire du 5 février 2021.

Il est proposé au Conseil communautaire de retenir les taux d'imposition ci-dessus au titre de l'année 2021.

Comme je vous l'ai indiqué dans les slides précédentes, une augmentation d'un point sur la taxe du foncier bâti vous est proposée, une augmentation de deux points sur la taxe du foncier non bâti et une augmentation sur la cotisation foncière des entreprises de 0,5 point. On passerait de 5,84 à 6,84 ; de 11,66 à 13,66 et de 25,95 à 26,45. Je rappelle que la commission administration générale des supports et des moyens transversaux a émis un avis favorable à l'unanimité.

Je sou mets au vote cette délibération.

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des votes "contre" ?

Je vous remercie. »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Martine, pour le contingent incendie, la numéro 6 ? »

### 6 – Contingent incendie 2021 pour la Sarthe et la Mayenne

Monsieur le président informe le Conseil communautaire que les contributions demandées par les deux services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), pour l'exercice 2021, s'élèvent à la somme globale de **615 661,82 €** (contre 616 990,22 € en 2020, 609 979,08 € en 2019, 609 112,27 € en 2018 et 609 831,13 € en 2017), soit :

- **607 011 €** pour la Sarthe (608 391 € en 2020, 601 465 € en 2019, 600 748 € en 2018, 601 539 € en 2017, 600 476 € en 2016, 588 993 € en 2015), soit une diminution de - 0,30 %.

*Par ailleurs, le SDIS accordera une compensation financière au titre de la disponibilité d'agents territoriaux parallèlement sapeurs-pompiers volontaires (607,00 €)*

- **8 650,82 €** pour la Mayenne (contre 8 599,22 € en 2020), soit une évolution de + 1,00 %.

*Elles équivalent à une moyenne de 20,88 euros par habitant (soit 29 486 habitants en population DGF) contre 20,85 € en 2020.*

*Monsieur le président rappelle qu'il s'agit de dépenses obligatoires qui seront inscrites au Budget Primitif 2021 à la fonction 113.0 nature 6553.*

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « Je ne vais pas reprendre tous les montants, mais dire que la Sarthe diminue de 0,30, % que la Mayenne augmente de 1 % sur des montants très peu hauts et peut-être vous redire que l'équivalent en moyenne par habitant est de 20,88 €. On est plutôt bien placés au niveau national à ce niveau-là. Voilà ce que l'on peut dire sur le contingent incendie. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Martine.  
Je la soumets au vote.  
Y a-t-il des abstentions ?  
Y a-t-il des votes "contre" ?  
Je vous remercie. »

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « La délibération numéro 7, Martine, est une subvention à l'amicale Vildis. »

## **7 – Subvention 2021 à l'Association amicale Vildis**

*Monsieur le président rappelle au Conseil communautaire la délibération du 20 décembre 2018 approuvant la mise à jour de la convention avec l'amicale Vildis.*

*Il rappelle que l'article 12 prévoit une subvention annuelle de fonctionnement qui est fixée par décision des organes délibérants (Communauté de communes, CCAS de Sablé-sur-Sarthe).*

*Pour 2020, la Communauté de communes avait fixé la subvention à 0,90 % de la masse salariale totale de la Communauté de communes et des 17 communes. Pour 2021, il est proposé de retenir le même taux de 0,90 %.*

*Le montant définitif 2021 a été calculé au vu des éléments 2020 des communes et Monsieur le président propose donc au Conseil communautaire d'accorder une subvention de 80 309,87 € pour l'année 2021 à l'amicale Vildis (contre 80 499,74 € en 2020 et 81 509,75 € en 2019).*

*Il rappelle que la subvention précitée est prévue au Budget Primitif 2021 en dépenses de fonctionnement pour 81 000 € (Sous Rubrique 020.99 - Nature 6574).*

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « En effet, tout le monde connaît l'amicale qui non seulement couvre tous les agents de la ville, ceux de la Communauté de communes et ceux de nos communes. Je tenais à le dire, c'est important. Tous nos agents peuvent adhérer à cette amicale. On la finance par une subvention annuelle de fonctionnement qu'on fixe nous-mêmes. Pour 2020, on avait fixé la subvention à 0,90 % de la masse salariale totale de la CdC et des 17 communes. Pour 2021, on vous propose de retenir le même taux à savoir 0,90 %. Ça correspond à 81 000 €. »

- ☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Martine. Je la soumetts au vote.  
Y a-t-il des abstentions ?  
Y a-t-il des votes "contre" ?  
C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

- ☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « La numéro 8, c'est sur la participation 2021 au Syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe. »

**8 – Participation 2021 au Syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe**

Monsieur le président rappelle à ses collègues l'adhésion de la communauté de communes du Pays sabolien au syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe.

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer au syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe une participation de 2 € par habitant (identique à 2020) au titre de l'année 2021, soit, pour une population totale de 29 486 habitants, la somme de 58 972 € (59 183 € en 2020).

- ☞ Madame Martine CRNKOVIC : « C'est aussi la Communauté de communes qui adhère pour les communes à ce syndicat mixte. On vous propose d'attribuer au Syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe une participation de 2 € par habitant, identique à 2020, pour une population totale de 29 486 habitants, c'est la population qui a changé, la somme de 58 972 €, pour 59 183 € en 2020. »

- ☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci.  
Y a-t-il des abstentions ?  
Y a-t-il des votes "contre" ?  
Je vous remercie. »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

- ☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « La délibération numéro 9 concerne des subventions d'équipement. »

**9 – Subventions d'équipement à recevoir et à verser – Budget Primitif 2021**

Monsieur le président informe le Conseil communautaire que les crédits inscrits au Budget 2021 pour les subventions d'équipement à recevoir et à verser avec la Ville de Sablé-sur-Sarthe sont les suivants :

Objet : investissements communs (logiciels, matériels informatiques, téléphones et photocopieurs)

Participations à recevoir

- Participation 2021 prévue (Crédit nouveau ou repris au Budget Primitif 2021) 180 000,00 €

Participations à verser

- Participation 2021 prévue (Crédit nouveau ou repris au Budget Primitif 2021) 18 000,00 €

Il précise que de nombreuses dépenses n'ont pu être réalisées en 2020 et sont reprises aux Budgets Primitifs 2021 car elles sont toujours nécessaires.

Monsieur le président propose au Conseil communautaire de l'autoriser à recevoir et à verser les subventions d'équipement détaillées supra au titre de l'exercice 2021.

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « Ce sont des subventions d'équipement à recevoir et à verser sur le budget primitif. En fait, ce sont des crédits inscrits au budget pour les subventions d'équipement qu'on peut recevoir de la ville ou qu'on doit verser à la ville, selon qui a payé quoi.

L'objet, ce sont les investissements communs, les logiciels, matériels informatiques, téléphones et photocopieurs. En participation à recevoir cette année, elle serait de 180 000 € et à verser 18 000 €. On vous précise que de nombreuses dépenses n'ont pu être réalisées en 2020, qui a été une année très particulière, et qu'elles seront reprises aux budgets primitifs 2021 car elles sont toujours nécessaires. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Je soumetts au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des votes "contre" ?

Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « La numéro 10, c'est le budget primitif 2021. »

#### **10 – Budget Primitif 2021 – Budget annexe "Production de repas"**

Monsieur le président présente le budget primitif 2021 « Production de repas » de la communauté de communes du Pays sabolien qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 702 000,00 €.

Il rappelle que ce budget est exprimé en hors taxes et qu'il est présenté selon la norme comptable M14.

#### **Les dépenses suivantes :**

##### ➤ En investissement :

. Autres immobilisations corporelles	81 000,00 €
--------------------------------------	-------------

*Total des dépenses d'investissement = - 81 000,00 €*

##### ➤ En fonctionnement :

. Frais généraux	1 091 450,00 €
------------------	----------------

. Charges de personnels	484 000,00 €
-------------------------	--------------

. Autres charges de gestion	100,00 €
-----------------------------	----------

. Charges exceptionnelles	1 422,85 €
---------------------------	------------

. Dépenses imprévues	500,00 €
----------------------	----------

. Dotations aux amortissements	43 527,15 €
--------------------------------	-------------

*Total des dépenses de fonctionnement = -1 621 000,00 €*

#### **sont couvertes par les recettes suivantes :**

##### ➤ En investissement :

. Résultat d'investissement reporté	37 472,85 €
-------------------------------------	-------------

. Dotations aux amortissements	43 527,15 €
--------------------------------	-------------

*Total des recettes d'investissement = 81 000,00 €*

➤ *En fonctionnement :*

. Vente de repas	1 543 050,00 €
. Autres recettes	6 600,00 €
. Produits exceptionnels	56 350,00 €
. Atténuation de charges	15 000,00 €

*Total des recettes de fonctionnement = 1 621 000,00 €*

*Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe « Production de repas » de la communauté de communes du Pays sabolien.*

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « Le budget primitif 2021, là aussi, je vous l'ai un peu détaillé tout à l'heure. On va redire qu'on inscrit en investissement 81 000 €, principalement pour changer deux cellules de refroidissement sur trois. En fonctionnement, vous le voyez, les frais généraux sont de 1 091 450 €, les charges de personnels de 484 000 €. Dans les frais généraux, il y a principalement notre participation à Sogeres. Ça fait un total de dépenses de 1 621 000 €, avec des résultats d'investissement et des dotations aux amortissements. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Martine. Je la soumetts au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des votes "contre" ?

Je vous remercie. »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « La délibération suivante, numéro 11. »

### **11 – Amortissements des immobilisations – Budget annexe "Production de Repas**

*Monsieur le président propose que les écritures d'amortissements 2019– 2020 et 2021 des immobilisations concernant le matériel et mobilier de la cuisine centrale soient effectuées sur le budget annexe « Production de repas » en 2021.*

*Tous les biens nécessaires à l'activité de production de repas, qu'ils aient été antérieurement acquis par la Communauté de communes du Pays sabolien et mandatés sur son budget principal ou mis à disposition par la Ville de Sablé à la Communauté de communes, seront mis à disposition du budget annexe « Production de repas » et amortis dans les conditions réglementaires sur ce même budget.*

*Il est proposé au Conseil communautaire de passer ces écritures d'amortissements des immobilisations sur le Budget Annexe « Production de repas » de la communauté de communes du Pays sabolien.*

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « Elle se rapporte à la délibération qu'on vient de voir avant. Je vous ai dit qu'on mettait des amortissements, qu'on amortissait les immobilisations. Il s'agit de passer les écritures d'amortissement 2019, 2020 et 2021 qui concernent le matériel et le mobilier de la cuisine centrale, afin qu'ils soient affectés sur le budget annexe « Production de repas » pour 2021. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien. Je la soumetts au vote elle aussi.

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des votes "contre" ?

Adoptée à l'unanimité. »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « La suite, la numéro 12. »

**12 – Contribution 2021 du budget principal  
au budget annexe du service commun "Production de Repas"**

*Monsieur le président indique au Conseil communautaire qu'il est prévu, au budget primitif 2021 du budget principal, une contribution annuelle au budget annexe des Services communs Production de Repas, pour la somme de 57 000,00 € pour l'année 2021.*

*Cette dépense est prévisionnelle et ne sera réalisée que si le compte administratif 2021 du budget annexe est déficitaire et pour le montant nécessaire à l'équilibre de ce budget annexe.*

*Il est donc proposé au Conseil communautaire d'autoriser le versement d'une contribution annuelle du budget principal de la Communauté de communes du Pays sabolien, jusqu'à concurrence de la somme de 57 000,00 €, au budget annexe Service Commun Production de Repas.*

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « C'est la contribution 2021 du budget principal vers le budget annexe du service commun "Production de Repas".

On l'a vu aussi tout à l'heure, pour l'équilibre, on a besoin d'une subvention de 57 000 € du budget principal. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes "contre" ?

Adoptée à l'unanimité. »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « La numéro 13. »

**13 – Avenant 2021 à la convention  
entre la communauté de communes du Pays sabolien  
et le SMAPAD pour contribution aux frais d'administration et de personnel**

*Monsieur le président rappelle au Conseil communautaire que par délibération du 28 septembre 2012, une convention a été passée avec le SMAPAD (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Promotion du parc d'Activités Départemental de l'échangeur de Sablé-La Flèche) pour les moyens humains et matériels mis à disposition par la Communauté de communes au profit du SMAPAD.*

*Les prestations fournies par la communauté de communes au SMAPAD donnent lieu au paiement d'une contribution forfaitaire annuelle versée à la Communauté de communes du Pays sabolien.*

*Cette contribution a été fixée pour l'exercice 2020, par avenant approuvé par délibération du 13 février 2020, à la somme de 45 000 € dont 21 000 € pour la 1<sup>ère</sup> part (frais de personnels indirects et frais administratifs) et 24 000 € pour la 2<sup>ème</sup> part (les frais de personnels directs : technicien territorial spécifiquement chargé de l'administration et du suivi opérationnel).*

*Conformément à l'avenant, la seconde part doit être ajustée au montant réellement supporté par la Communauté de communes, soit 7 053,86 € (pas d'agent pendant 7 mois en 2020).*

*Par conséquent, la contribution forfaitaire annuelle 2021 s'élèvera à 42 000 €, soit 21 000 € pour la 1<sup>ère</sup> part et 21 000 € pour la seconde (estimation de 60 % du temps de travail d'un technicien territorial). Le montant de la seconde part est prévisionnel et sera ajusté au montant réellement supporté par la Communauté de communes du Pays sabolien. Si aucun agent ne venait à être embauché en 2021, cette participation pourra être calculée sur le temps de travail de la Directrice de l'Aménagement.*

*Un avenant 2021 à la convention est donc proposé afin de fixer le montant réel de la seconde part de l'exercice 2020 et la contribution forfaitaire prévisionnelle totale pour l'exercice 2021.*

*Il est demandé au Conseil communautaire :*

- *d'approuver les termes de l'avenant à la convention, joint en annexe,*
- *de bien vouloir autoriser Monsieur le président, ou son représentant, à signer ledit avenant avec le SMAPAD.*

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « Elle concerne le SMAPAD, le Syndicat mixte pour l'aménagement et la promotion du parc d'activités Ouest Parc. C'est une convention entre la Communauté de communes et ce fameux SMAPAD. En fait, le SMAPAD n'a pas de personnel propre et donc il a été convenu depuis toujours que ce serait le personnel de la Communauté de communes qui serait mis à disposition de ce syndicat mais bien entendu contre contribution.

Il y a deux parts, une première part qui représente les frais de personnels indirects et les frais administratifs, de téléphone, de photocopieur, de bureau, etc. et la deuxième part qui représente les frais de personnels directs, quand on a un technicien. On en a eu un, un technicien territorial spécifiquement chargé de l'administration et du suivi opérationnel du parc. Ces deux parts forment une seule participation. On a toujours convenu que la deuxième part dépendrait du temps que passerait l'agent sur le territoire. L'an dernier, vous vous souvenez que la personne n'a pas été là pendant sept mois. C'était Monsieur Kevin HENRI pour ceux qui se souviennent de lui.

La contribution pour 2021 serait de 42 000 €, soit 21 000 € pour la première part et 21 000 € pour la seconde, en estimant 60 % du temps de travail d'un technicien territorial. Pour être tout à fait juste, on n'est pas sûr aujourd'hui de réembaucher un technicien territorial parce qu'on a pas mal avancé dans l'opérationnel du parc. Ce seraient plutôt des frais de participation que l'on verserait sur du personnel présent à la Communauté de communes à l'aménagement, des frais pour Mélanie DUCHEMIN et peut-être une secrétaire à côté. Ce serait de cet ordre-là. Ce serait ajusté en fonction du temps réellement passé pour le parc. La première partie est sûre puisque c'est ce qu'on nous donne pour la contribution aux frais indirects. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Martine pour toutes ces précisions. Tu pourrais être présidente du SMAPAD, toi ! Nous allons passer au vote.  
Y a-t-il des abstentions ? »

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « Je ne sais pas si je participe au vote en tant que présidente du syndicat. Il faudra veiller. Je ne sais pas. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Des votes "contre" ?  
C'est parfait, à l'unanimité. »

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Pierre, c'est le budget primitif gestion des déchets. »

## **14 – Budget primitif 2021 – Budget annexe Gestion des Déchets Ménagers**

*Monsieur le président présente le budget primitif 2021 gestion des déchets ménagers de la communauté de communes du Pays sabolien qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 006 000,00 €.*

*Il rappelle que ce budget est exprimé en hors taxes et qu'il est présenté selon la norme comptable M4.*

**Les dépenses suivantes : - 4 006 000,00 €**➤ *En investissement :*

. Acquisition de matériels (Bacs jaunes, conteneurs, ...) & travaux	481 000,00 €
. Dépenses imprévues	35 699,65 €
. Remboursement d'emprunts	25 000,00 €
. Remboursement de l'avance financière au Budget Principal	500 000,00 €
. Restes à réaliser dépenses de 2020	2 433,26 € ①
. Résultats antérieurs de 2020	138 867,09 € ①
. Amortissements des subventions reçues (Écritures d'ordre)	<u>20 000,00 €</u> ②

**Total des dépenses d'investissement = - 1 203 000,00 €**

➤ *En fonctionnement :*

. Frais généraux	1 759 000,00 €
. Charges de personnels	743 000,00 €
. Autres dépenses	71 000,00 €
. Frais financiers	3 000,00 €
. Amortissements des matériels (Écritures d'ordre)	227 000,00 € ③
. Virement de section à section (Écriture d'ordre)	- ④

**Total des dépenses de fonctionnement = -2 803 000,00 €**

**sont couvertes par les recettes suivantes : 4 006 000,00 €**➤ *En investissement :*

. Emprunts nouveaux	245 000,00 €
. Affectation du résultat de 2020	8 000,00 - € ①
. Résultats antérieurs de 2020	- € ①
. Subventions et participations à recevoir	33 000,00 €
. Avance financière du Budget Principal	500 000,00 €
. Restes à réaliser recettes de 2020	190 000,00 € ①
. Amortissements des matériels (Écritures d'ordre)	227 000,00 € ③
. Virement de section à section (Écriture d'ordre)	- ④

**Total des recettes d'investissement = 1 203 000,00 €**

➤ *En fonctionnement :*

. <i>Redevances des redevables</i>	1 851 000,00 €
. <i>Autres recettes (dont valorisation des produits)</i>	168 000,00 €
. <i>Subventions et participations à recevoir</i>	455 000,00 €
. <i>Reprise de provisions pour dépréciation des créances</i>	27 000,00 €
. <i>Atténuations de charges</i>	4 000,00 €
. <i>Autres recettes</i>	265,31 €
. <i>Résultats antérieurs de 2020</i>	277 734,69 €
. <i>Amortissements des subventions reçues (Écritures d'ordre)</i>	<u>20 000,00 €</u> ②

*Total des recettes de fonctionnement = 2 803 000,00 €*

*Il est proposé au Conseil d'approuver le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Gestion des Déchets Ménagers de la Communauté de communes du Pays sabolien.*

☞ Monsieur Pierre PATERNE : « Oui, Daniel, on ne va pas faire de la redite des chiffres. À la lecture des documents que chacun a pu recevoir, les budgets s'équilibrent en investissement comme en fonctionnement. La commission avait émis un avis favorable sur ces prévisions budgétaires. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci pour cette synthèse.  
Y a-t-il des abstentions ?  
Des votes "contre" ?  
Il est voté à l'unanimité. »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Idem pour le budget annexe assainissement des eaux usées. »

**15 – Intégration des crédits budgétaires du Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) dans le budget annexe assainissement des eaux usées**

*Monsieur le président informe le Conseil communautaire que le budget du SPANC qui était jusqu'alors au budget principal doit être placé au budget annexe de l'assainissement car c'est un service public industriel et commercial. Une comptabilité analytique est mise en place de telle manière que ce service soit financé par les seules redevances perçues au titre des prestations effectuées dans le cadre de l'exploitation du service.*

*Les charges de personnel représentent la part de l'emploi d'un technicien assainissement qui sera dédiée à l'assainissement non collectif (suivi des contrôles, planification et mise en œuvre des contrôles des assainissements existants...). Il a été estimé que le temps consacré à l'assainissement non collectif par ce technicien serait d'environ 30 % de son temps de travail.*

Le budget annexe retracera ainsi les dépenses et recettes suivantes qui ne figurent plus dans le budget principal :

Dépenses		Recettes	
	Montant HT		Montant HT
Contrôles effectués par un prestataire extérieur	32 000,00	Redevances du service	42 000,00
Charges de personnel	10 000,00		
	<b>42 000,00</b>		<b>42 000,00</b>

Le budget sera assujéti à la TVA, par la présente, au taux en vigueur et les nouveaux tarifs HT ressortent comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 :

	Tarifs HT
Contrôle de conception	65 €
Contrôle de réalisation	82 €
Contrôle des ventes immobilières	82 €
Contrôle de l'existant	82 €

☞ Monsieur Pierre PATERNE : « Oui, Daniel, je vais refaire la même synthèse. Je suis vraiment désolé mais quand on arrive en fin de réunion comme ça, soyons synthétique et efficace. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Je crois qu'il y a eu une inversion dans les dossiers. Il faudrait passer l'intégration des crédits budgétaires du SPANC. Plutôt la 16, avant. »

☞ Monsieur Pierre PATERNE : « Oui, comme je le disais tout à l'heure, on a sorti le SPANC du budget principal pour l'introduire dans le budget assainissement. Ce nouveau budget SPANC sera suivi avec une comptabilité analytique. Ce sera vraiment le budget SPANC. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 42 000 €, charges de personnel 10 000 € et contrôles effectués 32 000 €. Comme on n'a pas d'investissement sur ce budget mais que du fonctionnement. Voilà la composition qu'on fait et vous pourrez lire le coût des différents contrôles qui sont pour la conception à 65 € et réalisation, ventes immobilières et existant à 82 €. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Il y a une révision des redevances ? »

☞ Monsieur Pierre PATERNE : « Oui. Parce qu'il faut qu'on équilibre un budget. De mémoire, le contrôle des réalisations devait être à 80 € et les conceptions un peu plus chères, je n'ai pas exactement les chiffres en tête. Comme on avait obligation d'équilibrer ce budget, voilà. Autre petite information par rapport à ce SPANC, nous avons recruté un agent pour la gestion de ce service d'assainissement non collectif et un autre agent pour la gestion de l'assainissement collectif. C'est un grand soulagement pour le service. J'en profiterai pour remercier Nicolas qui a dû faire beaucoup d'efforts parce qu'il était seul. Voilà. Merci. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Nicolas CHYRA. Très bien. »

☞ Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN : « J'ai une question. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Je n'ai pas tout à fait terminé. Il faut que je cite, malgré tout, les nouveaux tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> mai 2021. Le contrôle de conception est à 65 €, le contrôle de réalisation à 82 €, le contrôle des ventes immobilières à 82 €, et le contrôle de l'existant à 82 €. Brigitte, je t'écoute. Excuse-moi. »

☞ Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN : « Non, c'est moi. Y aurait-il la possibilité de ravoir un planning de ces contrôles pour savoir s'il y a un ordre de passage dans les différentes communes. Là, on ne sait plus trop où on en est. »

☞ Monsieur Pierre PATERNE : « Oui. Pas de soucis. Ça fait partie des objectifs du collaborateur qu'on vient d'embaucher. On en est vraiment désolés, mais c'est prévu. Dans l'année 2021, on aboutira à ta demande. »

☞ Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN : « Merci. »

- ☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Je soumetts au vote la 16 et on reviendra sur la 15 ensuite.  
Y a-t-il des abstentions ?  
Y a-t-il des votes "contre" ?  
Merci. »

### Délibération adoptée à l'unanimité.

- ☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Le point 15 porte le budget primitif, cette fois-ci. »

<b>16 – Budget Primitif 2021</b> <b>Budget annexe assainissement des eaux usées</b>
--

Monsieur le président présente le budget primitif 2021 assainissement des eaux usées de la communauté de communes du Pays sabolien qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 747 636,04 €.

Il rappelle que ce budget est exprimé en hors taxes et qu'il est présenté selon la norme comptable M49.

#### **Les dépenses suivantes : - 4 747 636,04 €**

➤ En investissement :

. Études	270 000,00 €
. Travaux – Stations d'épuration	60 000,00 €
. Travaux – Postes de refoulement	120 000,00 €
. Travaux – Réseaux	550 000,00 €
. Frais d'insertion	27 970,44 €
. Avances forfaitaires	32 669,14 €
. Remboursement d'emprunts	290 000,00 €
. Restes à réaliser dépenses de 2020	158 774,92 €
. Résultats antérieurs de 2020	467 918,80 € ①
. Avances forfaitaires (Écritures d'ordre)	32 669,14 €
. Intégration des frais d'études (Écritures d'ordre)	270 000,00 €
. Amortissements des subventions reçues (Écritures d'ordre)	<u>136 000,00 € ②</u>

**Total des dépenses d'investissement = - 2 416 002,44 €**

➤ En fonctionnement :

. Frais généraux	172 348,53 €
. Charges de personnels	40 000,00 €
. Entretien d'espaces verts	10 000,00 €
. Entretien réseaux et postes	70 000,00 €
. Entretien divers	35 000,00 €
. Entretien maintenance	20 000,00 €
. Frais financiers	160 000,00 €
. Charges exceptionnelles	337 000,00 €
. Dépenses imprévues	20 000,00 €
. Amortissements des immobilisations (Écritures d'ordre)	471 000,00 € ③
. Virement de section à section (Écriture d'ordre)	<u>996 285,07 € ④</u>

**Total des dépenses de fonctionnement = -2 331 633,60 €**

**sont couvertes par les recettes suivantes : 4 747 636,04 €**

➤ *En investissement :*

. Emprunts nouveaux	- €
. Affectation du résultat de 2020	13 000,00 € ①
. Excédent de fonctionnement capitalisé	613 048,23 €
. Subventions	20 000,00 €
. Restes à réaliser recettes de 2020	- € ①
. Intégration des frais d'études (Écritures d'ordre)	270 000,00 €
. Remboursement des avances forfaitaires (Écritures d'ordre)	32 669,14 €
. Amortissements des immobilisations (Écritures d'ordre)	471 000,00 € ③
. Virement de section à section (Écriture d'ordre)	996 285,07 € ④

**Total des recettes d'investissement = 2 416 002,44 €**

➤ *En fonctionnement :*

. Redevances assainissement	1 042 000,00 €
. Résultat de fonctionnement reporté	816 599,24 €
. Autres recettes	34,36 €
. Produits exceptionnels	337 000,00 €
. Amortissements des subventions	<u>136 000,00 €</u>

**Total des recettes de fonctionnement = 2 331 633,60 €**

*Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe assainissement des eaux usées de la Communauté de communes du Pays sabolien.*

☞ Monsieur Pierre PATERNE : « Oui, c'est le budget assainissement collectif déjà présenté. À la lecture du document, il s'équilibre en investissement comme en fonctionnement. La commission avait émis un avis favorable. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Je sou mets au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des votes "contre" ?

Merci. Il est adopté à l'unanimité. »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « La délibération 17, c'est Antoine d'AMÉCOURT. »

**17 – Contributions 2021 aux établissements publics dans le cadre de la GEMAPI**

*Monsieur le président rappelle que la communauté de communes du Pays sabolien, en sa qualité de membre des établissements publics ci-dessous, va verser au titre de l'exercice 2021 les participations suivantes :*

	<b><u>BP 2020</u></b>	<b><u>BP 2021</u></b>
- Syndicat de bassin ENTRE MAYENNE ET SARTHE : ☞ provision en attente de l'appel de la cotisation statutaire	<b>120 000 €</b>	<b>120 000 €</b>
- Syndicat mixte LA VÈGRE DEUX FONTS et GÉE .....: ☞ provision en attente de l'appel de la cotisation statutaire	<b>3 200 €</b>	<b>6 200 €</b>

- Syndicat du BASSIN DE LA SARTHE : .....	<b>2 500 €</b>	<b>2 600 €</b>
↳ provision en attente de l'appel de la cotisation statutaire		
- Pour l'ARGANCE (Convention avec le Pays Fléchois) :	<b>1 000 €</b>	-
↳ provision		
- Syndicat BASSES VALLÉES ANGEVINES ET ROMME :	<b>2 800 €</b>	-
↳ provision		
- Syndicat mixte SARTHE EST AVAL UNIFIÉ : .....	<b>500 €</b>	-
↳ provision		
- Réserve .....	<b>2 000 €</b>	<b>1 200 €</b>
	-----	-----
<b>Total</b>	<b><u>132 000 €</u></b>	<b><u>130 000 €</u></b>

Monsieur le président propose donc au Conseil communautaire d'autoriser le versement de ces contributions 2021 aux différents établissements publics, dans la limite des montants inscrits supra.

(Monsieur Daniel CHEVALIER ne prend pas part au vote).

↳ Monsieur Antoine d'AMÉCOURT : « Ça reprecise à quoi servent les 130 000 € que je vous ai annoncés tout à l'heure. Il y a les différents syndicats, le bassin de la Sarthe, la Vègre et les Deux Fonts et l'Argance sur le Bailleul, en collaboration avec La Flèche. C'est bien les 130 000 € que je vous ai annoncés tout à l'heure qu'on vous propose au vote. »

↳ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien, merci.  
Y a-t-il des abstentions ?  
Des votes "contre" ?  
Merci. A l'unanimité. »

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

↳ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Jean-François pour l'adhésion à la Fondation du patrimoine. »

## **18 – Adhésion 2021 à la Fondation du patrimoine**

La Fondation du patrimoine intervient pour la restauration du patrimoine classé et non classé en attribuant des subventions pour des particuliers, associations et collectivités.

Dans les communes de moins de 3 000 habitants des aides peuvent être accordées aux particuliers restaurant leur façade, toiture ou huisseries visibles du domaine public. Ils peuvent ainsi obtenir une aide de 10 à 15 % et un label fiscal leur permettant de défiscaliser 50 % des dépenses.

Pour le patrimoine des collectivités ou associations il existe deux possibilités : la mobilisation du mécénat d'entreprises et l'apport de subvention d'environ 15 %.

Il est proposé que la Communauté de communes adhère à nouveau pour le compte des communes.

L'adhésion 2021 à la Fondation du patrimoine est de 1 100 €.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer à la Fondation du patrimoine pour l'année 2021.

☞ Monsieur Jean-François ZALESNY : « Je vais vous parler de petites sommes. Nous sommes sur 1 100 €. La Communauté de communes a repris à sa charge l'adhésion à la Fondation du patrimoine à la place des communes, ce qui fait un peu moins cher. La Fondation du patrimoine intervient pour la restauration du patrimoine classé et non classé, que ce soit pour les collectivités, associations ou particuliers.

Vous pouvez voir les conditions pour les communes de moins de 3 000 habitants, des aides peuvent être accordées aux particuliers qui restaurent leur façade, toiture ou huisseries visibles du domaine public. Ils peuvent ainsi obtenir une aide de 10 à 15 % et un label fiscal leur permettant de défiscaliser 50 % des dépenses. Pour le patrimoine des collectivités ou associations, il existe deux possibilités : la mobilisation du mécénat d'entreprises et l'apport de subvention d'environ 15 %.

Aujourd'hui, vous pouvez aller sur le site de la Fondation du patrimoine. On a Auvers-le-Hamon, concernée pour le prieuré. Vous avez aussi Asnières-sur-Vègre qui est concernée avec l'église, et là, il y a un appel aux dons. Voilà pour la Fondation mais n'hésitez pas à aller sur le site pour informer vos concitoyens. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Je soumetts au vote cette délibération.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes "contre" ?

Merci. Elle est adoptée. »

### Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Le point 19, toujours Jean-François. »

## 19 – Tarifs des événements du Manoir de la Cour – Saison 2021

Monsieur le président propose au Conseil communautaire les tarifs suivants :

<b>Évènement</b>	<b>Date</b>	<b>Prix/Personne</b>
<b>Weekend d'ouverture « La Guerre médiévale » avec la Confrérie de la Quintefeuille, les Heures de Bedford et la Maisnie de l'Hermine</b>	<i>Samedi 24 et Dimanche 25 avril</i>	<i>Tarif plein : 5 € Tarif réduit : 3 € Gratuit moins de 7 ans</i>
<b>Conférence</b>	<i>Toute la saison</i>	<i>4 € tarif unique</i>
<b>Atelier modelage de poterie médiéval en partenariat avec le Musée de Malicorne</b>	<i>Mercredi 28 avril</i>	<i>6 € tarif unique</i>
<b>Murder Party avec Sharewood anim</b>	<i>Dimanche 2 mai</i>	<i>Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans</i>
<b>Atelier éveil à l'œil photographique avec l'A2P72</b>	<i>Mercredi 5 mai</i>	<i>8 € tarif unique</i>
<b>Rendez-vous du Moyen-âge « L'âge d'or du Moyen-Âge : le XIIIème siècle » avec les Compagnons de Braëllo et Hoël le Jangleür</b>	<i>Dimanche 30 mai</i>	<i>Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans</i>
<b>Atelier fresque médiévale avec la Mesnie de la Licorne</b>	<i>Samedi 12 juin</i>	<i>Tarif plein : 10 € Tarif réduit : 8 €</i>

<b>Rendez-vous du Moyen-âge « Les journées européennes de l'archéologie » avec La Mesnie de la Licorne, en partenariat avec l'APA</b>	<i>Samedi 19 et dimanche 20 juin</i>	<i>Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans</i>
<b>Spectacle de feu « Avalone » par la Cie le Cercle de feu</b>	<i>Samedis 10 juillet et 7 août</i>	<i>Tarif plein : 8 € Tarif réduit : 6 € Gratuit moins de 7 ans</i>
<b>Nuit des étoiles au Manoir</b>	<i>Jeudi 15 juillet</i>	<i>Tarif plein 6 € Tarif réduit 4 € Gratuit moins de 7 ans</i>
<b>Escape game avec Sharewood anim</b>	<i>Samedi 17 juillet</i>	<i>Tarif plein 10 € Tarif réduit 8 €</i>
<b>Les ateliers de l'été, animés par le personnel du Manoir</b>	<i>Tous les mercredis du 14 juillet au 25 août</i>	<i>6€ tarif unique</i>
<b>Pass "mercredi des enfants" : atelier + visite manoir + chasse au trésor dans le village</b>	<i>Tous les mercredis du 14 juillet au 25 août</i>	<i>10 € plus de 7 ans 8 € moins de 7 ans</i>
<b>Rendez-vous du Moyen-Âge « Campement médiéval au Manoir » avec l'Alliance des Lions d'Anjou, Trebuca et De la forge à la lice</b>	<i>Samedi 24 et dimanche 25 juillet</i>	<i>Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans</i>
<b>Spectacle « Cendrillon » avec la compagnie Le Temps est incertain mais on joue quand même</b>	<i>Dimanche 1er août</i>	<i>Tarif plein : 10 € Tarif réduit : 8 € Tarif enfant : 6 € Gratuit moins de 7 ans</i>
<b>Rendez-vous du Moyen-âge « Famille et enfance » avec La Compagnie du Polisson et la Compagnie Plantagenet</b>	<i>Dimanche 15 août</i>	<i>Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans</i>
<b>Les journées européennes du patrimoine</b>	<i>Samedi 18 et dimanche 19 septembre</i>	<i>1 € tarif unique</i>
<b>Rendez-vous du Moyen-âge « Chevalerie » avec Milites Pagenses et Kamicréa</b>	<i>Dimanche 26 septembre</i>	<i>Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans</i>
<b>Murder Party spéciale frousse avec Sharewood anim</b>	<i>Dimanche 24 octobre</i>	<i>Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans</i>
<b>Le tournoi des petits sorciers</b>	<i>Mercredi 27 octobre</i>	<i>4 € tarif unique</i>
<b>Manoir de la Terreur, avec les Cie Phonèmes et la Houlala Cie et le service animation jeunesse</b>	<i>Vendredi 29 octobre</i>	<i>10 € tarif unique</i>

<b>Manoir de la Frousse, avec la Cie Phonèmes et le service animation jeunesse</b>	<i>Samedi 30 et dimanche 31 octobre</i>	<i>8 € enfant 3 € adulte accompagnant</i>
<b>Atelier spécial frousse, animé par le personnel du Manoir</b>	<i>Vendredi 5 novembre</i>	<i>6 € tarif unique</i>

☞ Monsieur Jean-François ZALESNY : « La 19, je ne vais pas vous l'énumérer, c'est le planning, tout ce qu'il va se passer au Manoir de la Cour. Le programme a été un peu perturbé en début de saison puisque, normalement, ça commence aux vacances de printemps. Avec la COVID, c'est un peu particulier, néanmoins, ça retrace les tarifs qui n'ont pas particulièrement évolué et qui calquent ce qu'on avait habituellement. Je vous laisse découvrir, il y en a pour toute la saison, avec des rendez-vous du Moyen Âge qui s'échelonnent mois par mois et pour lesquels il y a beaucoup de visites. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien. Merci. Souhaitons qu'on puisse en voir se dérouler le maximum. Y a-t-il des abstentions ? Des votes "contre" ? Adoptée à l'unanimité. »

#### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Jean-Louis pour la subvention Maine Sciences. »

### **20 – Subvention à l'association Maine Sciences (Fonctionnement et organisation d'un village des sciences les 2 et 3 octobre 2021)**

*Le Conseil communautaire est informé que l'association Maine Sciences implantée sur notre territoire a le projet d'organiser deux journées dédiées à la découverte de la culture scientifique, technique et industrielle, « le village des sciences », dans le cadre de la 30<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Science qui se déroulera les 2 et 3 octobre 2021 dans les salles Georges-Mention et Madeleine-Marie à Sablé-sur-Sarthe.*

*Des séances d'animation gratuites sont proposées au tout public, aux établissements scolaires, associations, laboratoires, entreprises, ...*

*Considérant la volonté de la communauté de communes du Pays sabolien de favoriser l'accès de tous à la culture, le projet associatif de l'association et son investissement dans la vie locale, Monsieur le président, propose au Conseil communautaire d'attribuer une subvention spécifique de 4 000 € à l'association Maine Sciences pour l'organisation de cette manifestation, sachant que cette dernière a également entrepris des démarches auprès de la Région et du Département pour financer ce projet.*

*En complément à cette demande spécifique, Monsieur le président, propose au Conseil communautaire d'attribuer une subvention de fonctionnement de 7 000 € à l'association Maine Sciences pour le fonctionnement de l'association correspondant à l'année 2021. »*

☞ Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ : « Oui, ça concerne la subvention pour l'association Maine Sciences pour l'organisation du village de la science qui se déroulera les 2 et 3 octobre 2021, là aussi si tout va bien. Comme vous le savez, ce village est ouvert à tous les publics, en particulier aux scolaires, mais pas que, c'est ouvert aux associations, laboratoires et entreprises.

Considérant la volonté de la Communauté de communes de favoriser l'accès de tous à la culture, le projet associatif de l'association et son investissement dans la vie locale, Monsieur le président propose au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention spécifique de 4 000 € pour l'organisation de cette manifestation, sachant que cette dernière a également entrepris des démarches auprès de la Région et du Département.

En complément à cette demande spécifique, Monsieur le président, propose au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de fonctionnement de 7 000 €, comme les années précédentes, à l'association Maine Sciences pour le fonctionnement de l'association. L'avis de la commission culture, tourisme et patrimoine est favorable. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Jean-Louis, je sou mets au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des votes "contre" ?

Elle est adoptée à l'unanimité. »

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Toujours Jean-Louis, le renouvellement de la résidence pour l'Ensemble Vocal Seguido. »

## **21 – Renouvellement de la convention de résidence avec l'ensemble Vocal Seguido**

*Le Conseil communautaire est informé que l'association Ensemble Vocal Seguido mène des actions pédagogiques et de formation sur notre territoire en soutien au Conservatoire.*

*L'association répond aux besoins de formation exprimés par le Conservatoire, s'associe artistiquement à leur projet et permet des échanges avec les associations Chorales du territoire.*

*Monsieur le président propose au Conseil communautaire de :*

*- renouveler la convention de résidence avec l'Ensemble Vocal Seguido,*

*- d'attribuer une subvention au titre du fonctionnement de l'année 2021 de 13 000 €.*

☞ Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ : « Oui, l'association Ensemble Vocal Seguido mène des actions pédagogiques et de formation sur notre territoire en soutien avec le Conservatoire. L'association répond aux besoins de formation exprimés par le Conservatoire. Elle s'associe également à leur projet et permet d'échanger avec les associations chorales du territoire. L'année dernière a été particulièrement difficile pour elle, comme pour tous dans les activités culturelles. Ils ont un programme intéressant aussi cette année qui mélange à la fois des actions sur du public jeune, sur des maisons et sur des contacts avec des chorales, si tout va bien, mais ça, on le saura après le 15 mai.

Monsieur le président propose donc au Conseil Communautaire de renouveler la convention de résidence avec l'Ensemble Vocal Seguido et d'attribuer une subvention au titre du fonctionnement pour l'année 2021 de 13 000 €, identique à ce qui a été fait pour les années précédentes. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Jean-Louis. Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des votes "contre" ?

Merci. »

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Éric, la subvention au CIAS. »

## 22 – Subvention 2021 au CIAS

*Monsieur le président rappelle à ses collègues que la participation 2021 au CIAS est prévue à hauteur de 67 000 € au Budget Primitif 2021.*

*Monsieur le président demande au Conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à verser au CIAS la subvention pour l'exercice 2021 d'un montant de **67 000 €**.*

☞ Monsieur Éric DAVID : « Oui. Une subvention pour le CIAS, juste pour permettre l'équilibre, une subvention est demandée à hauteur de 67 000 € pour équilibrer le budget, avec un avis favorable de la commission solidarité. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Éric. Je la soumets au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes "contre" ?

Elle est adoptée à l'unanimité. »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Pour la Mission locale Sarthe et Loir. »

## 23 – Subventions 2021 à la Mission Locale Sarthe et Loir

*Monsieur le président rappelle la délibération du 28 mars 2009 décidant l'adhésion de la Communauté de communes à la mission locale Sarthe et Loir issue de la fusion des deux PAIO de la Flèche et Sablé-sur-Sarthe au 1<sup>er</sup> janvier 2009.*

*Monsieur le président propose au Conseil Communautaire d'attribuer à la mission locale une subvention de 1,65 € par habitant au titre de l'année 2021 soit, pour une population totale de 29 486 habitants (population INSEE), la somme de **48 651,90 €** (48 825,15 € en 2020).*

*D'autre part, Monsieur le président rappelle au Conseil communautaire que l'association mission locale loue, depuis le 1<sup>er</sup> août 2015, les locaux situés Parc du Château à Sablé-sur-Sarthe. La surface utile des locaux est de 260 m<sup>2</sup> pour un loyer mensuel de 1 976,00 €.*

*Pour couvrir ces charges de loyers, il propose au Conseil communautaire d'attribuer une subvention compensatrice à l'association mission locale, à hauteur des charges de loyers supportées en 2021.*

*Il est donc proposé au Conseil communautaire d'accorder une subvention compensatrice à hauteur de **25 152 €** pour l'année 2021 à l'association mission locale Sarthe et Loir.*

*Enfin, il rappelle la délibération du 27 mars 2015 relative à la convention de financement 2015 portant sur la subvention annuelle de fonctionnement ainsi que la participation au financement d'un salarié recruté en Emploi d'avenir pour la période 2015-2016. Ce soutien a été poursuivi en 2017, 2018 et 2019*

*Il indique qu'il convient de le reconduire pour l'exercice 2021 et propose donc au Conseil communautaire d'accorder une subvention spécifique de **6 000 €** à la mission locale pour 2021.*

*Il rappelle que les subventions précitées sont prévues au Budget Primitif 2021 en dépenses de fonctionnement (Fonction 523.2 Nature 6574).*

☞ Monsieur Éric DAVID : « C'est la même chose, je vous le disais tout à l'heure, c'est une subvention en partie, par rapport à la fusion des Permanences d'accueil de formation et d'orientation des deux territoires Sablé-sur-Sarthe et de la Flèche. Il est demandé une attribution de 48 651,90 € en premier lieu pour la subvention de 1,65 € par habitant au titre de l'année 2021, et d'autre part de participer aussi au loyer du Parc du château, sur un local de 260 m<sup>2</sup> pour un loyer mensuel de 1 976 €.

Et il est demandé aussi d'accorder une subvention compensatrice à hauteur de 25 152 € pour l'année 2021 à l'association Mission locale Sarthe et Loir. Et enfin de reconduire pour l'exercice 2021 une subvention spécifique de 6 000 € à la Mission locale, pour un complément pour embaucher un jeune. L'avis de la commission est favorable. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Je soumetts au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes "contre" ?

Adoptée à l'unanimité. »

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « La numéro 24, c'est la subvention pour la Croix-Rouge. »

#### **24 – Subvention 2021 à l'association Croix-Rouge française Délégation de Sablé – Chantiers d'insertion**

*(Monsieur Roland PINEAU, en sa qualité de président de l'association Croix-Rouge – Comité de Sablé, ne peut participer au vote et n'assiste pas à la présentation de cette délibération).*

*Monsieur le président rappelle que la délégation sabolienne de la Croix-Rouge développe différentes actions comme support d'activité à l'insertion des bénéficiaires du RSA notamment ainsi que pour les jeunes inscrits dans le dispositif CIVIS (suivis par la mission locale) structurées en atelier et chantier d'insertion (ACI).*

*Il est proposé de verser à la Croix-Rouge en soutien à l'ensemble de ses activités, une subvention pour l'exercice 2021 d'un montant de **44 000 €** (identique à 2019 et 2020).*

☞ Monsieur Éric DAVID : « C'est une subvention pour un montant de 44 000 €, c'est la même chose, c'est pour aider la Croix-Rouge dans le développement des différentes actions, comme support d'activité à l'insertion pour les bénéficiaires du RSA et surtout pour les contrats d'insertion dans la vie sociale.

Il est proposé de verser à la Croix-Rouge une subvention d'un montant de 44 000 € pour les différents ateliers. Il y en a trois. L'avis de la commission est favorable. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes "contre" ?

Elle est adoptée à l'unanimité. »

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « La subvention 2021 à l'association "Panier du Pays sabolien". »

#### **25 – Subvention 2021 à l'association "Panier du Pays sabolien"**

*[Madame Christiane FUMALLE en sa qualité de membre du conseil d'administration ou administratrice de l'association du Panier du Pays Sabolien, ne peut participer au vote et n'assiste pas à la présentation de cette délibération].*

*Monsieur le président rappelle au Conseil de la communauté de communes la décision du 28 mars 2003 d'adhérer à l'association du Panier du Pays Sabolien.*

*Il propose d'attribuer une subvention de 0,50 € par habitant au titre de l'année 2021 soit, pour une population totale (INSEE) de 29 486 habitants, la somme de **14 743,00 €** (11 836,40 € en 2020).*

☞ Monsieur Éric DAVID : « Oui, je vous en ai parlé tout à l'heure. C'est vrai que la Communauté de communes a abondé pour l'année dernière avec un montant de 10 000 € en complément des subventions. Cette année, en commission des solidarités, il a été décidé d'attribuer une subvention de 0,50 € par habitant pour un montant de 14 743 €, c'est-à-dire 3 000 € de supplément par rapport à 2020. On accompagnera naturellement le Panier du Pays sabolien tout au long de cette année 2021, dans cette crise sanitaire. Voilà, Monsieur le Président. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien. Merci. C'est une délibération qui a son importance. »

☞ Madame Nicole FOUCAULT : « On avait parlé en bureau communautaire d'une subvention exceptionnelle de 0,10 €. Est-elle comprise dans ces 0,50 ou est-elle en plus ? »

☞ Monsieur Éric DAVID : « La subvention l'année dernière était à 0,40 €. Pour 2021, c'est 0,50 €. Voilà. Donc les 0,10 sont là. »

☞ Madame Nicole FOUCAULT : « D'accord. Merci. »

☞ Monsieur Éric DAVID : « De rien. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Je la soumetts au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes "contre" ?

Merci. Elle est adoptée à l'unanimité. »

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Quelques mots sur la subvention pour l'association Montjoie. »

## **26 – Subvention 2021 à l'association Montjoie**

*Monsieur le président précise que, dans le cadre de la compétence solidarité, prévention et autonomie, la communauté de communes du Pays sabolien est sollicitée par l'association MONTJOIE pour un soutien financier à son action en 2021.*

*Monsieur le président propose au Conseil communautaire d'attribuer à l'association Montjoie :*

- *une subvention de **2 000 €** pour le CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).*

☞ Monsieur Éric DAVID : « C'est une subvention de 2 000 € pour la contribution à l'intervention d'un psychologue sur Sablé-sur-Sarthe. C'est une association qui vient régulièrement sur Sablé pour voir nos jeunes, avec une prise en charge plus ou moins individuelle ou spécifique, en institut, pour les accompagner psychologiquement dans le domaine éducatif d'un montant de 2 000 €. Voilà. Avis favorable de la commission. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Je soumetts au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes "contre" ?

Elle est adoptée à l'unanimité. »

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Une demande de subvention, Éric pour l'association Solidarité Paysans Sarthe. »

### 27 – Subvention 2021 à l'association Solidarité Paysans Sarthe

*Monsieur le président précise que, dans le cadre de la compétence solidarité, prévention et autonomie, la communauté de communes du Pays sabolien est sollicitée par l'association Solidarité Paysans Sarthe pour un soutien financier à son action en 2021.*

*Monsieur le président rappelle que cette association agit, auprès des acteurs du monde agricole pour accompagner et défendre les familles mais aussi préserver l'emploi. L'association Solidarité Paysans Sarthe apporte, par une action bénévole de proximité, un soutien aux agriculteurs en situation de fragilité psychologique notamment.*

*Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention de 200 € au titre de l'année 2021.*

☞ Monsieur Éric DAVID : « Oui, c'est cela, une subvention de 200 €, même chose que l'année dernière, pour accompagner souvent les agriculteurs en grande difficulté, surtout ceux qui sont en faillite ou au bord de la faillite, les accompagner aussi psychologiquement, ils en ont grand besoin. La commission a adopté à l'unanimité cette subvention de 200 €. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien. Merci. Je la soumetts elle aussi.  
Y a-t-il des abstentions ?  
Des votes "contre" ?  
Elle est adoptée. »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « La 28, c'est la subvention à l'association Visite des malades dans les établissements hospitaliers. »

### 28 – Subvention 2021 à l'association Visite des malades dans les établissements hospitaliers (VEMH)

*Monsieur le président précise que, dans le cadre de la compétence solidarité, prévention et autonomie, la Communauté de communes du Pays sabolien est sollicitée par l'association « Visite des malades dans les établissements hospitaliers » (VEMH) pour un soutien financier à son action en 2021.*

*Monsieur le président rappelle que cette association propose, aux patients hospitalisés, des visites régulières permettant d'apporter soutien et réconfort à ces personnes confrontées à la maladie. Sur le territoire de la communauté de communes du Pays sabolien, l'association compte 8 bénévoles actifs qui répartissent leurs interventions entre le pôle Santé Sarthe et Loir (PSSL) et La Martinière.*

*Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention de 150 € au titre de l'année 2021*

☞ Monsieur Éric DAVID : « Voilà. La commission a aussi validé cette attribution à l'association Visite des malades dans les établissements hospitaliers de 150 €. L'association visite les patients, en grande difficulté. L'avis de la commission a été favorable pour reconduire cette subvention de 150 €. Voilà Monsieur le Président. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien. Merci. Je la soumetts.  
Est-ce qu'il y a des abstentions ?  
Des votes "contre" ?  
Elle est adoptée à l'unanimité. »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « La numéro 29, c'est aussi une subvention pour GEM Le Bon accueil. »

### 29 – Subvention 2021 à l'association GEM Le Bon accueil

*Monsieur le président précise que, dans le cadre de la compétence solidarité, prévention et autonomie, la communauté de communes du Pays sabolien est sollicitée par l'association « GEM Le Bon accueil » pour un soutien financier à son action en 2021.*

*Monsieur le président rappelle que cette association propose, aux personnes souffrant de pathologies psychiatriques vivant à leur domicile, de se réunir. Cette association est implantée au 38 rue de la Chartrie.*

*Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention de 150 € au titre de l'année 2021.*

☞ Monsieur Éric DAVID : « Voilà, c'est le groupe d'entraide mutuelle. Je vais dire quelques mots sur eux. C'est une association loi de 1901 qui regroupe des personnes ayant des troubles de santé, des situations de fragilité. Cette association permet de créer un lien avec ces personnes isolées, fragiles psychologiquement. Cela leur permet de mener une vie sociale avec des activités culturelles, sportives et artistiques, avec l'accompagnement d'un animateur. La commission solidarité santé prévention autonomie a attribué une subvention de 150 € à cette association. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien, je la soumetts au vote elle aussi.  
Est-ce qu'il y a des abstentions ?  
Est-ce qu'il y a des votes "contre" ? Merci.  
Elle est adoptée à l'unanimité. »

### Délibération adoptée à l'unanimité

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Claude, des subventions pour le Club subaquatique. »

### 30 – Subventions spécifiques à l'association Club subaquatique sabolien

*Le Conseil communautaire est informé que l'association Club Subaquatique Sabolien a l'intention de créer un musée subaquatique.*

*Douze sculptures seront immergées dans la carrière de Grez-en-Bouère, au lieu-dit Le Rocher. Avant l'immersion des œuvres, une exposition de ces dernières est prévue au Centre aquatique de la Communauté de communes sur la période de fermeture technique en mai 2021. Les dates exactes de l'exposition restent à déterminer.*

*L'association sollicite également un soutien à la location de la carrière de Grez-en-Bouère pour l'année 2021.*

*Monsieur le président propose au Conseil communautaire d'attribuer les subventions spécifiques suivantes :*

- 1 500 € pour l'organisation de l'exposition des œuvres en vue de la création d'un musée subaquatique,
- 1 500 € pour l'aide à la location de la carrière de Grez-en-Bouère.

☞ Monsieur Claude DAVY : « Oui. Le Conseil communautaire est informé que l'association du Club subaquatique sabolien a l'intention de créer un musée subaquatique. Une douzaine d'œuvres seront immergées dans la carrière de Grez-en-Bouère, au lieu-dit Le Rocher. Avant cette immersion, il est proposé une exposition de ces œuvres au centre aquatique. On avait pensé à la fermeture pendant l'arrêt technique, on avait même prévu des dates, les 11, 12 et 13 mai 2021. Mais on ne peut pas le faire maintenant. Cela va être reculé un petit peu. L'association sollicite également un soutien à la location de la carrière de Grez-en-Bouère pour l'année 2021.

Monsieur le président propose au Conseil Communautaire d'attribuer les subventions spécifiques suivantes, 1 500 € pour l'organisation de l'exposition des œuvres en vue de la création de ce musée subaquatique, 1 500 € pour l'aide à la location de la carrière de Grez-en-Bouère. Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission qui s'est réunie le 15 mars dernier. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Claude.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes "contre" ?

Merci. Elle est adoptée à l'unanimité. »

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « La numéro 31, c'est Brigitte TÊTU-ÉDIN, pour l'attribution d'une subvention à l'association Joël-le-Theule. »

### **31 – Attribution d'une subvention à l'association Joël-le-Theule**

*Monsieur le président propose au Conseil communautaire de soutenir l'Association Joël Le THEULE suite au dépôt d'une demande de subvention de 2 000 € en soutien à son action auprès de la Communauté de communes.*

*Constituée le 6 décembre 1990, sous la forme d'une association de la loi 1901, la Fondation Joël Le THEULE, devenue Association Joël Le THEULE en mai 2015, a pour vocation d'encourager les jeunes habitant en Sarthe (et sur la commune de Bouessay) à accomplir des séjours d'étude de longue durée (au-delà de bac+2), à l'étranger pour une durée supérieure à quatre mois.*

*Elle remplit sa mission en attribuant des bourses allant de 500 € à 1 500 €, selon l'ampleur et la qualité du projet présenté.*

*Depuis l'origine, ce sont plus de 240 bourses qui ont été versées à raison de 10 à 20 bourses par an.*

*Depuis 2012 et jusqu'en janvier 2018, 36 % de ces bourses ont été accordées à des étudiants du territoire communautaire, la moitié de Sablé-sur-Sarthe, la moitié des autres communes.*

*Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour 2021 à l'Association Joël Le THEULE.*

☞ Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN : « Oui, c'était moi qui devais faire cette délibération ? Là, je suis prise au dépourvu parce que je ne savais pas que je devais présenter cette subvention. Je vais le faire en live. On propose de soutenir l'association Joël-le-THEULE pour un montant de 2 000 €. Cette proposition avait été adoptée par la commission à l'unanimité le 15 mars. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Brigitte. Je la soumetts au vote. »

☞ Madame Emma VÉRON : « Excuse-moi. Je refais une intervention déjà faite l'an dernier au sujet du texte concernant l'attribution de cette subvention.

Dans le texte, deuxième paragraphe, on a : "a pour vocation d'encourager les jeunes d'origine sarthoise à accomplir des séjours d'étude de longue durée". Déjà, l'an dernier, j'avais souligné cette question et le texte avait été changé. Je reviens dessus puisqu'on a toujours "d'origine sarthoise". »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « On reprendra le texte "changé". »

☞ Madame Emma VÉRON : « Pardon ? »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « On reprendra le texte tel qu'il avait été transformé après ton intervention. »

☞ Madame Emma VÉRON : « D'accord. Merci. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Si vous en êtes d'accord, je propose de la voter en tenant compte de l'intervention d'Emma VÉRON.

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des votes "contre" ?

Merci. »

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Pascal pour le budget primitif 2021 du budget annexe des zones d'activités économiques. »

## **32 – Budget Primitif 2021 Budget annexe des zones d'activités économiques**

Monsieur le président présente le budget primitif 2021 des zones d'activités de la communauté de communes du Pays sabolien qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **652 151,58 €**.

### **Les dépenses sont les suivantes :**

#### ➤ En investissement :

. Remboursement d'emprunts	121 151,58 €
. Stocks de terrains (Écritures d'ordre)	<u>189 000,00 €</u>
	<b>310 151,58 €</b>

#### ➤ En fonctionnement :

. Acquisition de terrains et viabilisation	189 000,00 €
. Frais financiers	61 000,00 €
. Taxe foncière et autres frais	22 000,00 €
. Virement de section à section (Écriture d'ordre)	<u>70 000,00 €</u>
	<b>342 000,00 €</b>

**soit un total de dépenses de :**

**652 151,58 €**

### **et sont couvertes par les recettes suivantes :**

#### ➤ En investissement :

. Emprunts	103 000,00 €
. Résultat antérieurs (compte 0001)	137 151,58 €
. Virement de section à section (Écriture d'ordre)	<u>70 000,00 €</u>
	<b>310 151,58 €</b>

#### ➤ En fonctionnement :

. Participation du Budget Principal	152 000,00 €
. Résultats de fonctionnement 2020 reporté (compte 002)	-
. Cessions de terrains et divers	1 000,00 €
. Stocks de terrains (Écritures d'ordre)	<u>189 000,00 €</u>
	<b>342 000,00 €</b>

**soit un total de recettes de :**

**652 151,58 €**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe des zones d'activités économiques de la Communauté de communes du Pays sabolien.

☞ Monsieur Pascal LELIÈVRE : « Ce sont des chiffres que l'on a vus tout à l'heure. Cela va être assez rapide, je pense. Cela s'équilibre, vous avez le montant, à un total de 652 151,58 € et la commission a donné un avis favorable pour ce budget. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Pascal. Je la soumets au vote.  
Y a-t-il des abstentions ?  
Des votes "contre" ?  
Elle est adoptée à l'unanimité. »

#### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Idem, pour la numéro 33. »

### **33 – Contribution 2021 du Budget Principal au budget annexe des zones d'activités économiques**

*Monsieur le président indique au Conseil communautaire qu'il est prévu, au budget primitif 2021 du budget principal, une contribution annuelle au budget annexe des Zones d'activités économiques, pour la somme de 152 000,00 € pour l'année 2021.*

*Cette dépense est prévisionnelle et ne sera réalisée que si le compte administratif 2021 du budget annexe des Zones d'activités économiques est déficitaire, et pour le montant nécessaire à l'équilibre de ce budget annexe.*

*Il est donc proposé au Conseil communautaire d'autoriser le versement d'une contribution annuelle du budget principal de la Communauté de communes du Pays sabolien, jusqu'à concurrence de la somme de 152 000,00 €, au budget annexe des Zones d'activités économiques.*

☞ Monsieur Pascal LELIÈVRE : « Il faut que cela soit rapide pour la dernière. Pour les zones d'activités, il est prévu, au budget primitif 2021 du budget principal, une contribution annuelle au budget annexe des zones d'activités économiques, pour la somme de 152 000 € pour l'année 2021. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien. Je la soumets au vote.  
Y a-t-il des abstentions ?  
Des votes "contre" ?  
Elle est adoptée à l'unanimité.  
Merci Pascal, c'était la dernière.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

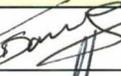
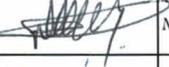
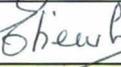
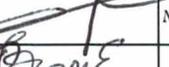
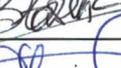
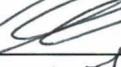
Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 25 juin, à 18 heures, je ne peux pas vous dire, en Webex ou en présentiel. Voilà. Je vous remercie tous d'avoir assisté à ce conseil, d'avoir participé, d'avoir travaillé aux délibérations. Je vous souhaite une bonne soirée. À bientôt. »

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 02.

## SIGNATURES - PRÉSENCE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

Communes		NOMS	Prénoms	Signature	Procuration à	
ASNIÈRES S/ VÈGRE 1+1	M.	LEMARIÉ	Jean-Louis		M. - Mme	
	M.	LHÉRAULT	Michel	Excuse		suppléant
AUVERS LE HAMON 2	M.	LEMAÎTRE	Jean-Louis	Excuse	M. - Mme	
	Mme	HUET	Dominique	Excusée	M. - Mme	
AVOISE 1+1	M.	d'AMÉCOURT	Antoine		M. - Mme	
	Mme	MAUBOUSSIN	Odile	Excusée		suppléant
LE BAILLEUL 2	M.	DAVID	Eric		M. - Mme	
	Mme	FORGLIARES	Liliane		M. - Mme	
BOUESSAY 2	M.	PATERNE	Pierre		M. - Mme	
	M.	FREUSLON	Christophe	Excuse	M. - Mme	
COURTILLERS 2	M.	LEROY	Dominique		M. - Mme	
	M.	DELOMMEAU	Serge	Excuse	M. - Mme	
DUREIL 1+1	M.	ETIEMBRE	Joël		M. - Mme	
	Mme	KALKER	Corinne	Excusée		suppléant
JUIGNÉ S/ SARTHE 2	M.	CHEVALIER	Daniel		M. - Mme	
	Mme	BATAILLE	Laurence		M. - Mme	
LOUAILLES 1	Mme	CRNKOVIC	Martine		M. - Mme	
	Mme	FOUSSIN	Nelly			suppléant
NOTRE DAME DU PÉ 1+1	M.	DAVY	Claude		M. - Mme	
	M.	PINEAU	Roland			suppléant
PARCÉ-SUR-SARTHE 3	M.	GENDRY	Michel		M. - Mme	
	Mme	VÉRON	Emma		M. - Mme	
	M.	HUET	Vincent		M. - Mme	
PINCÉ 1+1	Mme	FOUCAULT	Nicole		M. - Mme	
	M.	ROSSI	Gino	Excuse		suppléant

## SIGNATURES - PRÉSENCE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE (suite)

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

Communes		NOMS	Prénoms	Signature	Procuration à
<b>4</b> <i>PRECIGNÉ</i>	M.	ZALESNY	Jean-François		M. - Mme
	Mme	FUMALLE	Christiane		M. - Mme
	M.	PASQUEREAU	Alain		M. - Mme
	Mme	TALINEAU	Marie-Claude		M. - Mme
<b>16</b> <i>SABLÉ SUR SARTHE</i>	M.	LEUDIÈRE	Nicolas		M. - Mme
	Mme	PETITGAS	Muriel		M. - Mme
	M.	LEGAY	Benoît		M. - Mme
	Mme	LEBOULEUX	Esther		M. - Mme
	M.	DUBOIS	Olivier		M. - Mme
	Mme	POTIER	Geneviève		M. - Mme
	M.	ROCHER	Denis		M. - Mme
	Mme	LÉTARD	Blandine		M. - Mme
	M.	RENOU	Nicolas		M. - Mme
	Mme	GOURICHON	Manuela		M. - Mme
	M.	FERRAND	Jean-Pierre		M. - Mme
	Mme	ANIS	Barbara		M. - Mme
	M.	JOULAUD	Marc		M. - Mme
	Mme	FRÉMONT	Marie-Paule		M. - Mme
	Mme	FOUILLEUX	Anne-Marie		M. - Mme
	M.	FOURNIER	Laurent		M. - Mme
<b>2</b> <i>SOLESMES</i>	M.	LELIÈVRE	Pascal		M. - Mme
	Mme	LAMBERT	Myriam		M. - Mme
<b>1+1</b> <i>SOUVIGNÉ S/ SARTHE</i>	Mme	COSNIER	Mélanie		M - Mme
	M.	GASNIER	Christophe	Excuse	
<b>2</b> <i>VION</i>	Mme	TÊTU-ÉDIN	Brigitte		M. - Mme
	M.	REGNER	Daniel		M. - Mme

suppléant